

Table des matières

OBJET	4
1. INTRODUCTION	4
2. MEMBRES DU GTCA	4
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
4. MISE À JOUR DU FORMAT ET DE LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS DE L'ACAP PRÉSENTANT LES AVIS EN MATIÈRE DE BONNES PRATIQUES RELATIVES À L'ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES DES OISEAUX DE MER	4
5. AVIS DE L'ACAP EN MATIÈRE D'ATTÉNUATION DE LA CAPTURE ACCESSOIRE DES OISEAUX MARINS — DÉFINITION ET CRITÈRES	6
6. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LA PÊCHE AU CHALUT	7
6.1 Examen des mesures d'atténuation et des avis en matière de bonnes pratiques.....	7
6.2 Mise à jour des fiches pratiques en matière d'atténuation	11
6.3 Recherches prioritaires en matière d'atténuation	11
7. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LA PÊCHE À LA PALANGRE DÉMERSALE	12
7.1 Examen des mesures d'atténuation et des avis en matière de bonnes pratiques.....	12
7.2 Mise à jour des fiches pratiques en matière d'atténuation	13
7.3 Recherches prioritaires en matière d'atténuation	13
8. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX MARINS DANS LES PÊCHERIES PALANGRIÈRES PÉLAGIQUES	14
8.1 Examen des mesures d'atténuation et des avis en matière de bonnes pratiques.....	14
8.2 Mise à jour des fiches pratiques en matière d'atténuation.....	17

8.3	Recherches prioritaires en matière d'atténuation	17
9.	ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LA PÊCHE AU FILET MAILLANT	20
9.1	Évolutions récentes des recherches en matière d'atténuation et priorités de recherche à venir	20
10.	RISQUES POSÉS PAR LES MÉTHODES DE PÊCHE AU FILET AUTRES QUE LE FILET MAILLANT ET LE CHALUT AUX ESPÈCES INSCRITES À L'ACAP	21
10.1	Évaluation des risques et évolution des avis de l'ACAP, en particulier concernant la pêche à la senne coulissante	21
11.	PÊCHERIES ARTISANALES ET À PETITE ÉCHELLE	22
11.1	Élaboration d'un modèle de « boîte à outils » en matière de méthodes d'atténuation applicables à la pêche artisanale et à petite échelle	22
12.	LA TECHNOLOGIE LASER POUR RÉDUIRE LES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX MARINS	24
12.1	Examiner les récentes recherches et l'utilisation de la technologie laser	24
13.	BARRIÈRES ET INCITANTS À L'APPLICATION DES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES DES OISEAUX DE MER	25
14.	INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'ACAP : CAPTURE ACCESSOIRE DES OISEAUX DE MER	28
14.1	Examen des travaux intersessions visant à développer davantage les indicateurs sur la capture accessoire et un cadre pour l'établissement de rapport pour l'ACAP, et un examen des informations transmises pour tester le cadre pour les rapports	28
15.	COORDINATION DES ACTIVITÉS LIÉES AUX ORGP	30
16.	SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE	33
17.	ÉVALUATION DES RISQUES	36
17.1	Nouvelles informations pour les espèces/pêches, y compris le chevauchement des oiseaux marins et des efforts de pêche	36
18.	PRISE DÉLIBÉRÉE D'ESPÈCES INSCRITES À L'ACAP	42
19.	PAI/PAN - OISEAUX DE MER DE LA FAO	42
19.1	Examen et état de la mise en œuvre de PAN-Oiseaux de mer	42
20.	LISTE DES ESPÈCES INSCRITES À L'ANNEXE 1 DE L'ACCORD	44
21.	POPULATIONS PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE MESURES DE CONSERVATION	44
22.	PROGRAMMES FINANÇÉS PAR L'ACAP	45
23.	OUTILS ET LIGNES DIRECTRICES	45
23.1	Mises à jour et nouvelles lignes directrices	45
23.2	Fiches pratiques en matière d'atténuation	46
24.	PROGRAMME DE TRAVAIL DU GTCA	48

24.1	Programme de travail 2016-2018.....	48
24.2	Programme de travail 2019-2021.....	48
25.	ADOPTION DU RAPPORT	48
26.	REMARQUES DE CLÔTURE	48
ANNEXE 1.	LISTE DES PARTICIPANTS AU GTCA8	49
ANNEXE 2.	CRITÈRES ET DÉFINITION RÉVISÉS DES BONNES PRATIQUES DE L'ACAP EN MATIÈRE D'ATTÉNUATION DE LA CAPTURE ACCESSOIRE D'OISEAUX DE MER	51
ANNEXE 3.	RÉSUMÉ RÉVISÉ DES AVIS DE L'ACAP POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES ENGINS DE CHALUTAGE PÉLAGIQUES ET DEMERSAUX SUR LES OISEAUX DE MER ..	53
ANNEXE 4.	RÉSUMÉ RÉVISÉ DES AVIS DE L'ACAP POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES PALANGRES PÉLAGIQUES ET DEMERSAUX SUR LES OISEAUX DE MER	57
ANNEXE 5.	INFORMATIONS UTILES POUR COMPRENDRE L'AMPLEUR ET LA NATURE DE L'UTILISATION DE MACHINES DE PROPULSION D'APPÂTS ET LEUR ÉVENTUEL IMPACT SUR L'ATTÉNUATION DE LA CAPTURE ACCESSOIRE D'OISEAUX MARINS	63
ANNEXE 6.	ACTIVITÉS PROPOSÉES POUR RENFORCER LE DIALOGUE AVEC LES ORGP	64
ANNEXE 7.	« DECLARACION DE LA REPUBLICA ARGENTINA CON RELACION A LA CUESTION DE LAS ISLAS MALVINAS »	67
ANNEXE 8.	« UNITED KINGDOM RESPONSE TO NOTE FROM ARGENTINA CONCERNING VARIOUS DOCUMENTS"	68

Rapport de la huitième réunion du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer, Wellington, Nouvelle-Zélande, 4 – 6 septembre 2017

OBJET

Le présent rapport expose les débats et les recommandations issus de la huitième réunion du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer (GTCA), qui s'est tenue à Wellington, en Nouvelle-Zélande, du 4 au 6 septembre 2017.

1. INTRODUCTION

En sa qualité de président du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer, Anton Wolfaardt a souhaité la bienvenue à tous les membres du Groupe de travail, ainsi qu'aux observateurs (**ANNEXE 1**), et a présenté les vice-présidents du Groupe de travail, Igor Debski (Nouvelle-Zélande) et Sebastián Jiménez (Uruguay). Le président a invité tous les participants à s'impliquer pleinement et de manière constructive dans la réunion.

2. MEMBRES DU GTCA

Le président a signalé l'ajout de deux nouveaux membres au Groupe de travail depuis le GTCA7 : Luis Adasme a été nommé par le Chili et Oliver Yates (BirdLife International) a été nommé par le président en qualité de membre expert. Après leur avoir souhaité la bienvenue, les nouveaux membres du Groupe du travail ont été exhortés à participer activement aux travaux. La liste des membres actuels du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer figure en **ANNEXE 1**.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président a présenté l'ordre du jour et a exprimé ses remerciements à l'égard des rapporteurs qui se sont portés volontaires.

4. MISE À JOUR DU FORMAT ET DE LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS DE L'ACAP PRÉSENTANT LES AVIS EN MATIÈRE DE BONNES PRATIQUES RELATIVES À L'ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES DES OISEAUX DE MER

Parmi les tâches les plus importantes entreprises à chaque réunion du Groupe de travail figure la mise à jour des avis en matière de révisions et de bonnes pratiques (résumé) relatives aux mesures d'atténuation des captures accessoires dans les pêcheries palangrières et chalutières. Sur la base des recherches présentées et examinées lors de ces réunions, le Groupe de travail veille à ce que les documents soient d'actualité. Les versions mises à jour ou actuelles de ces documents sont disponibles en annexes du rapport de la réunion.

Préalablement au GTCA6, une révision intersessions des documents présentant les avis en matière d'examen technique et de bonnes pratiques de l'ACAP mettait en évidence un certain nombre de points pour lesquels les informations pouvaient être mieux présentées.

Le document **SBWG8 Doc 06** informe que le GTCA6 est convenu que la présentation des informations reprises dans les documents présentant les avis en matière de révisions et de bonnes pratiques (résumé) de l'ACAP sur l'atténuation de la capture accessoire destinés aux pêches palangrières et chalutières pourrait être améliorée, notamment en améliorant la cohérence du format et de la terminologie entre les différents documents, et en s'assurant que les références sont correctes et à jour. En se fondant sur les discussions du GTCA6, une version révisée des documents présentant les avis en matière de révisions et de bonnes pratiques a été préparée en utilisant les pêcheries à la palangre pélagiques comme modèles (SBWG7 Doc 16) et présentée au GTCA7. Le Groupe de travail a soutenu le format révisé et est convenu que celui-ci devrait être appliqué aux autres documents présentant les avis en matière de révisions et de bonnes pratiques (c.-à-d.. pour les pêcheries démersales à la palangre et au chalut). Ce document présente les documents révisés sur les « bonnes pratiques » pour les pêcheries démersales à la palangre et au chalut avec le format approuvé lors du GTCA7.

Le Groupe de travail est convenu que le format révisé des documents présentant les avis en matière de révisions et de bonnes pratiques de l'ACAP rendait plus claire la présentation des informations contenues dans ces documents, et a répété l'avis adopté par le CC9 selon lequel la différence entre les documents relatifs aux révisions et aux avis en matière de bonnes pratiques devrait être plus flagrante. La question des fiches pratiques relatives à l'atténuation a été discutée plus en détail au point 23.2 de l'ordre du jour. Ces fiches sont destinées à être utilisées par les capitaines et les équipages de navires de pêche afin de faciliter la bonne mise en œuvre des mesures d'atténuation ; ils devraient être plus concis et plus riches d'illustrations que les documents relatifs aux révisions et aux avis en matière de bonnes pratiques de l'ACAP.

Le Groupe de travail est convenu qu'il était important de garantir que les documents présentant les avis en matière de révisions et de bonnes pratiques de l'ACAP soient tenus à jour, et a indiqué plusieurs exemples dans lesquels les documents du GTCA avaient ensuite été publiés dans de la littérature révisée par des pairs, et que les actualisations des documents devraient se retrouver dans les sections sur la révision du document. Le Groupe de travail a recommandé que des personnes soient désignées pour procéder à la mise à jour régulière des documents présentant les avis en matière de révisions et de bonnes pratiques de l'ACAP. Il leur incombera de s'assurer que les références sont à jour, et d'identifier et de corriger toute incohérence ou redondance. Les changements mineurs, comme l'actualisation des références, ne devront pas obligatoirement être présentés en détail au GTCA lors de réunions qui les suivent, mais les propositions de changement d'une nature plus conséquente devront être soumises au GTCA pour examen. Les documents présentant les avis en matière de révisions et de bonnes pratiques de l'ACAP actualisés seront disponibles, en tant que documents du Groupe de travail pour chaque réunion du GTCA.

Les personnes suivantes ont été désignées pour procéder à la mise à jour régulière des documents présentant les avis en matière de révisions et de bonnes pratiques de l'ACAP :

Pêche palangrière pélagique : Jonathon Barrington et Sebastián Jiménez

Pêche palangrière démersale : Oliver Yates et Anton Wolfaardt

Pêche chalutière : Amanda Kuepfer et Igor Debski

Si d'autres membres du GTCA souhaitent prendre part au processus d'actualisation régulière des documents, ceux-ci peuvent contacter les personnes responsables susmentionnées.

Le Groupe de travail a pris acte de l'importance de communiquer clairement, tant sur le site Web de l'ACAP qu'ailleurs, sur les objectifs visés par documents présentant les avis en matière de révisions et de bonnes pratiques de l'ACAP et d'autres ressources de l'ACAP, comme les fiches pratiques sur l'atténuation.

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Approuve le format révisé des documents de l'ACAP présentant les avis en matière d'examen et de bonnes pratiques à l'intention des pêcheries palangrière démersale et chalutière.
2. Approuve la proposition d'actualiser régulièrement les documents relatifs aux bonnes pratiques lors des périodes intersessions, notamment les citations, et de demander aux personnes reprises ci-dessus de mener ces travaux.
3. Prenne acte de l'importance de communiquer clairement sur les objectifs visés par les documents relatifs aux bonnes pratiques et d'autres ressources de l'ACAP.

5. AVIS DE L'ACAP EN MATIÈRE D'ATTÉNUATION DE LA CAPTURE ACCESSOIRE DES OISEAUX MARINS — DÉFINITION ET CRITÈRES

Aucun document du Groupe de travail ou document d'information n'a été soumis à ce point de l'ordre du jour. Le président a toutefois présenté le document reprenant la définition et les critères relatifs aux bonnes pratiques en matière d'atténuation de la capture accessoire des oiseaux marins de l'ACAP afin de rappeler ces critères aux Groupe de travail et encadrer les discussions menées relativement aux points suivants de l'ordre du jour concernant l'élaboration de conseils sur les mesures d'atténuation visant à réduire la capture accessoire d'oiseaux marins. Le Groupe de travail est convenu que le texte du document décrivant les critères et la définition de l'ACAP des bonnes pratiques devrait inclure le fait que les documents ont pour but de fournir des orientations, et ne sont pas normatives. Le Groupe de travail a recommandé quelques modifications mineures à apporter au texte pour ce faire, en remplaçant notamment le mot « doit » par « devrait » dans les critères (ii) et (iii). Le texte révisé est fourni en **ANNEXE 2**, dans laquelle les modifications sont mises en exergue en gras.

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Approuve les changements mineurs apportés à la définition et aux critères des bonnes pratiques de l'ACAP, tels que présentés en **ANNEXE 2**.

6. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LA PÊCHE AU CHALUT

6.1 Examen des mesures d'atténuation et des avis en matière de bonnes pratiques

Deux documents du Groupe de travail et trois documents d'information ont été examinés au titre de ce point de l'ordre du jour.

Le document **SBWG8 Inf 17** rend compte de l'utilisation du déflecteur de fune (système de bouées roses) comme moyen alternatif aux lignes d'effarouchement des oiseaux pour atténuer les prises d'oiseaux marins dans les funes lors des opérations de pêche au chalut. Le document conclut que ces déflecteurs de funes posent des difficultés pratiques qui rendent le dispositif inutilisable en tant que seule mesure d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux marins, plus spécifiquement : (a) la bouée doit être positionnée précisément, (b) sans cette précision, les oiseaux marins sont mis en danger, (c) la bouée doit fréquemment être repositionnée (p. ex. en fonction de l'état de la mer, de la profondeur du chalut, et de la vitesse de trait), (d) l'équipage ne peut effectuer un suivi garantissant un déploiement correct du dispositif, (e) en mer agitée, il est difficile de déployer les bouées, (f) les emmêlements continuels, et (g) le dispositif n'est pas suffisamment dissuasif pour les oiseaux marins en vol. Le document met en lumière des conclusions récurrentes ; l'absence de rejets de déchets de pêche se révèle très efficace pour réduire le nombre d'oiseaux présents et, par conséquent, le risque de collision contre les funes de chalut. Cette conclusion correspond aux observations reprises dans les avis en matière de bonnes pratiques de l'ACAP.

Le membre australien du Groupe de travail a fait savoir que les essais australiens avec les déflecteurs de funes présentés dans le document **SBWG8 Inf 17** constituaient une première tentative du gouvernement australien pour établir une référence s'agissant de ce type de dispositifs. Des travaux complémentaires, menés par l'industrie et l'autorité de gestion des pêches australienne et soutenues grâce à une bourse à l'innovation, ont abouti à l'élaboration et à la mise en œuvre des nouvelles technologies d'atténuation, notamment des déflecteurs et des pulvérisateurs.

Le Groupe de travail a indiqué que les essais menés avec les « bouées roses » dans d'autres juridictions soulevaient également des problèmes de sécurité et qu'il existait des dangers inhérents à ces dispositifs qu'il faut récupérer à la poupe des navires.

Le document **SBWG8 Inf 16** rend compte des derniers essais de rejets groupés entreprise dans les pêcheries chalutières démersales des îles Falkland (Falkland Islands /Islas

Malvinas)¹. Les résultats montrent que le fait de retenir les rejets pendant à peine 18 minutes en moyenne permet de réduire de manière significative l'abondance des oiseaux marins et diminue les interactions à haut risque associées à leur présence dans la zone dangereuse de > 80 %.

Le Groupe de travail a félicité les auteurs et salué leur contribution ; une telle réduction du nombre d'oiseaux marins grâce à la rétention des abats constitue une évolution positive. Il conviendra de compiler davantage de données concernant le coût de cette pratique pour les propriétaires de navires, ainsi que les détails de conception, notamment quant à la manière dont les réservoirs de stockage peuvent être réaménagés dans les navires. Les résultats d'une étude menée auprès des pêcheurs qui utilisent la rétention d'abats a été bien accueillie, puisque la plupart des sociétés approchées ont répondu. Les informations recueillies sont actuellement rassemblées et un rapport détaillant le coût et la conception de cette pratique sera mis à la disposition du Groupe de travail ultérieurement.

Le Groupe de travail s'est penché sur la question de savoir si ces conclusions devaient entraîner une modification des avis actuels en matière de bonnes pratiques, qui consiste à retenir les abats pendant deux heures pour dissuader efficacement les grands oiseaux marins alors que les travaux présentés dans le document **SBWG8 Inf 16** indiquent qu'une rétention d'à peine 18 minutes suffirait à être efficace. Les données présentées restent toutefois des résultats préliminaires ne reposant que sur un échantillon relativement petit. Il convient de mener des travaux supplémentaires afin de déterminer le degré d'adaptation nécessaire aux navires pour positionner et accueillir des réservoirs de stockage. Le Groupe de travail est convenu que ces nouvelles recherches s'alignaient en grande partie sur les avis existants et que la question serait approfondie lorsque de nouvelles données seraient disponibles. Les durées optimales de stockage et de rejet ont donc été identifiées comme constituant une nouvelle priorité de recherche;

La République argentine s'est opposée à la présentation des documents **SBWG8 Inf 16** et **SBWG8 Inf 17** selon les termes repris en **ANNEXE 7** au présent rapport.

Le Royaume-Uni a répondu à cette objection selon les termes repris en **ANNEXE 8** au présent rapport.

Le membre du Groupe de travail originaire du Chili a déclaré que le Chili soutenait la position de la République argentine mentionnée en **ANNEXE 7** au présent rapport.

Le Secrétaire exécutif a précisé que la Résolution 2.9 portant sur la nomenclature relative aux territoires litigieux n'avait été utilisée que dans les documents produits par le Secrétariat ou d'autres organes de l'Accord, conformément à l'approche adoptée depuis l'adoption de ladite Résolution.

Le document **SBWG8 Doc 18** invite à émettre des commentaires sur les conclusions de la recherche portant sur le lien entre les rejets de pêche et la mortalité des oiseaux marins dans les pêcheries chiliennes de haute latitude ; cherche à obtenir des soutiens pour les recherches menées actuellement, et propose de tenir compte de ces recherches lors de l'élaboration

¹ Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et les zones marines environnantes.

d'avis en matière de bonnes pratiques. Le document identifie une série de facteurs qui ont une incidence sur la capture accessoire d'oiseaux marins dans les pêches chiliennes aux hautes latitudes concernées, en particulier : utilisation de câbles de contrôle du filet, rejets, populations d'oiseaux marins proches des activités de pêche, cycle biologique des oiseaux marins, durée prolongée de remontée des filets, moment des opérations de pêche (nuit ou journée), et âge des oiseaux marins touchés.

Le Groupe de travail a rappelé que les avis en matière de bonnes pratiques de l'ACAP fournissaient déjà des orientations relatives aux câbles de sondeurs des filets dans la pêche au chalut. Le Groupe de travail a indiqué que la [qualité de] résolution de certains systèmes de contrôle utilisant des sondeurs à câbles vidéo rend les opérations de pêche plus efficaces, car elle permet de réduire des prises non ciblées. Le volume d'informations envoyé à partir des équipements de contrôle vers le navire ne peut pas être transmis sans fil. L'utilisation des dispositifs de contrôle câblés doit augmenter avec le temps.

Le Groupe de travail a pris acte de la conclusion selon laquelle la longueur du trait a été identifiée, dans le document **SBWG8 Doc 18**, comme une variable majeure dans les pêcheries chalutières chiliennes méridionales, et a suggéré que les Parties ayant des données relatives aux captures accessoires dans la pêche chalutière déterminent si ces résultats sont confirmés par ailleurs. Le Groupe de travail a par ailleurs encouragé les auteurs à étudier plus en détail le mécanisme qui peut générer ce résultat, notamment en recherchant d'autres variables qui peuvent être corrélées.

Le Groupe de travail a indiqué que des discussions similaires étaient actuellement en cours au sein de la CCAMLR, où les observateurs couvrent 100% du terrain et où des caméras placées à la poupe sont utilisées pour contrôler les mesures d'atténuation. La CCAMLR n'a pas encore obtenu de résultats relatifs à l'efficacité des mesures appliquées, mais est convenue de communiquer ces résultats à l'ACAP dès qu'ils seront disponibles.

Le document **SBWG8 Doc 10** propose d'envisager une formation et la manipulation d'oiseaux de mer comme une stratégie d'atténuation pour la pêche au chalut latéral argentine. Le document fait état de 35 enchevêtrements dans les filets, au total, enregistrés dans les pêcheries chalutières démersales d'Argentine, dans lesquelles des chaluts latéraux sont utilisés. Il ne semble pas exister de moyen technique pour atténuer cette interaction. Le document recommande que des programmes de formation et de sensibilisation soient développés afin d'améliorer la manipulation des oiseaux marins par les pêcheurs, ce qui contribuerait à augmenter la proportion d'oiseaux marins récupérés et relâchés vivants après s'être enchevêtrés dans les filets (aujourd'hui 26 pour cent). Cette recommandation vient appuyer la décision du CC9 demandant à l'ACAP d'élaborer un guide sur la manière de libérer les oiseaux marins enchevêtrés dans les filets.

Le Groupe de travail a rappelé que les chaluts latéraux étaient plus utilisés par le passé, par exemple en mer du Nord, mais au fur et à mesure que les flottes se sont renouvelées, cette technique a largement disparu. Néanmoins, dans certaines régions cette méthode de pêche est toujours utilisée. Puisque seul le cul du chalut est remonté à bord, la majeure partie du filet reste à la surface sur le côté du navire, ce qui fait que les oiseaux marins peuvent s'y enchevêtrer. Les options existantes pour atténuer l'enchevêtrement des oiseaux marins dans les chaluts lors de la remontée des filets demeurent limitées.

Le Groupe de travail a indiqué que la plupart des oiseaux signalés enchevêtrés dans le document **SBWG8 Doc 10** semblent avoir été relâchés vivants, mais les individus qui ont été

entraînés sous l'eau ont péri. Le Groupe de travail a rappelé la nécessité de promouvoir et de contribuer à faciliter la libération des oiseaux enchevêtrés en toute sécurité, et a recommandé que des efforts soient déployés pour soutenir la formation des communautés locales sur la meilleure manière de libérer les oiseaux enchevêtrés, surtout les grands oiseaux, dans les meilleures conditions possibles.

Le Groupe de travail a noté que les captures dans les chaluts constituaient déjà une priorité de recherche, et que bien que l'ACAP dispose déjà de conseils sur la manière de manipuler les oiseaux vivants, le Groupe de travail est convenu que ces conseils pouvaient être modifiés et améliorés. Cette question a été abordée plus en détail au titre du point 23 de l'ordre du jour, Outils et lignes directrices.

Le document **SBWG8 Inf 13** souligne qu'environ 25 000 décès d'oiseaux marins surviennent dans les principales flottes de chalutiers opérant dans la partie méridionale de l'Amérique du Sud. Le document rend compte des résultats d'un atelier de 2017 rassemblant diverses parties prenantes : « Capture accidentelle d'oiseaux marins : solutions dans le cône méridional » et encourage de rééditer ce type d'évènements afin d'établir des relations entre les États de l'aire de répartition pour les albatros et les pétrels. Les résultats comprennent, sans s'y limiter : l'amélioration de la collecte et des analyses de données sur la capture accessoire afin de permettre la stratification des données spatiales et temporelles, l'actualisation des plans nationaux pour réduire la capture accidentelle d'oiseau marin dans les pêches par capture, et la poursuite de mesures d'atténuations supplémentaires au sein des juridictions de pêche adjacentes.

Le Groupe de travail est convenu que ce document présentait les résultats émergeant d'une collaboration transjuridictionnelle efficace et réussie et soulignait l'utilité de partager ses expériences pratiques. Il faut espérer que les expériences positives générées par cet atelier fassent des émules le long des couloirs migratoires dans d'autres parties du monde.

Le Groupe de travail a conclu que s'il n'était pas nécessaire d'apporter des modifications majeures aux avis en matière de bonnes pratiques actuels destinés à la pêche au chalut, certains domaines des documents d'avis pourraient bénéficier d'une révision. Amanda Kuepfer et Igor Debski ont été désignés pour mener les travaux intersessions visant à réviser les avis en matière de bonnes pratiques, et plus précisément à (a) clarifier l'ordre de priorité des options de gestion des abats et des rejets et inclure d'éventuels plans d'urgence à utiliser lorsque les options premières échouent (par exemple, envisager des lots si l'usine fait défaut), (b) aligner l'ordre et la numérotation entre l'avis résumé et le document de révision, (c) fournir des avis séparés sur les options d'atténuation pour les câbles de funes et les câbles de sondeurs de filets, (d) examiner et actualiser les avis relatifs aux câbles de sondeurs de filets, et (e) actualiser le texte du document de révision sur les déflecteurs de funes afin de mettre en lumière, comme il se doit, les difficultés rencontrées au cours des essais récemment menés. Au vu de la probabilité que l'utilisation de câbles de contrôle de filets augmente en raison de l'évolution de la technologie de pêche, le Groupe de travail a également recommandé qu'un examen soit entrepris quant à la portée des technologies de contrôle des filets, et leurs implications pour la capture accessoire et les options d'atténuation possibles. Tant l'avis actualisé proposé que l'examen des câbles de contrôle des filets devraient être abordés lors de la prochaine réunion.

6.2 Mise à jour des fiches pratiques en matière d'atténuation

Le Groupe de travail a indiqué qu'il n'y avait aucune nécessité d'actualiser les aspects techniques des fiches pratiques en matière d'atténuation. La nouvelle présentation et formulation des fiches pratiques ont été discutées au titre du point 23.2 de l'ordre du jour : Fiches pratiques en matière d'atténuation.

6.3 Recherches prioritaires en matière d'atténuation

Le Groupe de travail a confirmé que les domaines de recherche suivants étaient hautement prioritaires pour la réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries chalutières :

- i. Options pour réduire les interactions entre les oiseaux de mer et les câbles, surtout les câbles de contrôle du filet, en agissant sur le moment et l'endroit où sont déversés les déchets, de même que sur la nature de ces derniers, et en reconnaissant qu'il existe des différences entre les navires (taille et mode opérationnel).
- ii. Méthodes pour réduire le nombre d'oiseaux de mer enchevêtrés dans les filets durant la remontée.
- iii. Méthodes pouvant être appliquées à différents types d'oiseaux de mer/pêcheries afin de déterminer le lien qui existe entre le nombre d'oiseaux de mer, les interactions avec les câbles et la mortalité (quantifier le niveau de mortalité non détectée ou cryptique), y compris les possibilités de recourir à des moyens de surveillance électronique pour étudier les collisions avec les câbles.
- iv. Méthodes pour réduire le nombre d'oiseaux marins enchevêtrés dans des filets lors de la pose, notamment l'applicabilité des liages au filet dans la pêche pélagique.
- v. Méthodes et modèles visant à renforcer l'efficacité des dispositifs d'effarouchement des oiseaux en réduisant les interactions entre les oiseaux de mer et les engins de pêche au chalut.

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Prenne acte des travaux intersessions prévus afin d'améliorer la clarté et la cohérence des avis en matière de bonnes pratiques destinés aux pêches au chalut.
2. Encourage la mise en œuvre des recherches prioritaires relatives à l'atténuation de l'impact des engins de chalutage, telles qu'elles ont été identifiées dans la section 6.3.

7. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LA PÊCHE À LA PALANGRE DÉMERSALE

7.1 Examen des mesures d'atténuation et des avis en matière de bonnes pratiques

Le document **SBWG8 Doc 12** présente les résultats des essais d'optimisation des lignes d'effarouchement pour les plus petits navires (< 20 m) qui opèrent dans les pêcheries à la palangre démersales et pélagiques de Nouvelle-Zélande. L'objectif était de développer des lignes d'effarouchement qui atteignent une étendue de 75 m (obligatoire dans la pêche), qui restent pratiques à appliquer dans diverses conditions de pêche, et qui répondent aux préoccupations des pêcheurs. Dès lors, plusieurs options ont été étudiées pour la longueur des banderoles, leur couleur, leur positionnement, les éléments de la section de traction, les mécanismes de libération de la tension, la conception du mât de la ligne de banderoles, la hauteur du point de fixation de la ligne de banderoles, l'impact d'une limitation de vitesse et de la variabilité entre les navires. Sur la base de ces résultats, les auteurs recommandent au Groupe de travail d'envisager l'établissement de normes minimales relatives aux lignes de banderoles pour les navires palangriers démersaux de < 20 m de long non équipés du système de palangres automatiques. Plus précisément, les auteurs ont proposé des normes minimales relatives à l'étendue aérienne de la ligne, la hauteur du point de fixation au navire, la flexibilité dans l'espacement des banderoles situées près du navire et la composition des éléments de la section de traction, et l'incorporation de maillons faibles à proximité du navire.

Le Groupe de travail a salué cette contribution de la Nouvelle-Zélande et, suite à des discussions sur une série de points soulevés dans le document, le Groupe de travail a rédigé, et est convenu d'un projet de normes minimales pour les navires de ≤ 24 m, tout en conservant les normes minimales existantes pour les navires > 24 m. Le Groupe de travail a souligné qu'il était important de s'assurer que les modifications apportées aux modélisations des lignes d'effarouchement ne mènent pas, de manière involontaire, à une augmentation des enchevêtrements des banderoles avec les engins de pêche et des cassures. Le document révisé reprenant les avis sur les bonnes pratiques destinées à la pêche à la palangre démersale est joint en **ANNEXE 3**.

Le document **SBWG8 Inf 02** renseigne sur la capture accessoire dans la pêche à la palangre démersale en Namibie. Les taux de capture accessoire des 0,77 et 0,37 oiseaux / 1 000 hameçons ont été signalés pour l'hiver et l'été, respectivement. L'intensification observée au cours des dernières années suggère que 20 567 (6 328 - 37 935) oiseaux ont été tués dans cette pêche en 2010, ce qui confirme que la pêche à la palangre namibienne figure parmi les pêches ayant le plus grand impact sur les oiseaux marins dans le monde. La pêche expérimentale utilise l'une des deux lignes d'effarouchement et le remplacement de lests en béton standards pour des lests en acier de 5 kg a permis de réduire de manière significative les taux de capture accessoire des oiseaux marins. En novembre 2015, le ministère de la Pêche et des Ressources marines a exigé l'utilisation de lignes d'effarouchement, de lestages de lignes et la pose des filets de nuit. La collaboration entre les ONG, l'industrie et le gouvernement a été cruciale dans l'introduction de bonnes pratiques obligatoires en matière de capture accessoire dans cette pêche.

Le Groupe de travail a remercié les auteurs et à leurs institutions respectives, et ont salué leurs efforts visant à introduire les bonnes pratiques en matière d'atténuation de l'ACAP dans cette pêche hautement prioritaire.

Une vaste discussion a été conduite concernant les mesures d'atténuation de la capture accessoire des oiseaux marins pour les palangres démersales en réponse à un rapport portant sur les interactions avec les pêcheries avec le puffin des Baléares au large des côtes méditerranéennes ibériques. Cette information est reprise dans le **PaCSWG4 Inf 25** et confirme qu'il existe une mortalité significative de ces oiseaux. Ce document communique de hauts taux de capture accessoire, avec 685 oiseaux marins (1,88 oiseau/1 000 hameçons) signalés par 13 navires fin avril - juin 2017. Quelque 667 de ces oiseaux étaient des puffins, et environ la moitié d'entre eux ont été évalués comme étant des puffins des Baléares. Dans cette région, la pêche démersale est artisanale et utilise principalement deux types de navires : des navires démersaux de taille moyenne dotés du système « piedra-bola » (c'est-à-dire une alternance de lests et de bouées) et des navires de petite taille qui peuvent alterner leurs engins ; lors de l'utilisation de palangres, ils posent les lignes avec peu ou pas de lests et pas de bouées (système « palangrillo »). Les navires de petite taille étaient responsables de la plupart de la capture accessoire, en particulier lors de l'utilisation d'appât de poissons et de la pose de la ligne au petit matin, et sans lests.

Le Groupe de travail a souligné qu'il était urgent de récolter davantage d'informations auprès de ces pêcheries, et d'élaborer des stratégies d'atténuation visant à réduire les niveaux de capture accessoire d'oiseaux marins.

7.2 Mise à jour des fiches pratiques en matière d'atténuation

Ce sujet a été traité au titre du point 23.2 de l'ordre du jour. À la lumière des avis révisés en matière de bonnes pratiques relatives aux lignes d'effarouchement. Le Groupe de travail a recommandé que la fiche pratique en matière d'atténuation relative aux lignes d'effarouchement soit mises à jour par le biais du format actualisé (simplifié), et conformément à l'approche progressive proposée au point 23.2 de l'ordre du jour.

7.3 Recherches prioritaires en matière d'atténuation

Le Groupe de travail a reconnu que les travaux visant à dégager des mesures d'atténuation qui permettent d'améliorer la vitesse d'immersion des hameçons appâtés sur les palangres flottantes suivaient leur cours, en ajoutant qu'il s'agissait d'une priorité. Les Parties ont été exhortées à collaborer dans le cadre d'initiatives intersessions afin de faire progresser ces recherches. Parmi les autres travaux fondamentaux dans le cadre des recherches prioritaires portant sur la palangre démersale figurent : les travaux visant à étudier les effets de l'utilisation de lignes de flotteurs plus longues, l'objectif poursuivi étant d'améliorer la vitesse d'immersion et les taux de capture des poissons tout en continuant à limiter les captures accessoires, ainsi que les travaux relatifs aux différentes configurations de lestage des lignes en vue d'améliorer la vitesse d'immersion sans compromettre la position des engins de pêche immergés.

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Approuve les modifications apportées aux avis en matière de bonnes pratiques destinés aux pêcheries à la palangre démersale relativement aux lignes d'effarouchement pour les petits navires (≤ 24 m) et à l'inclusion d'un texte qui souligne les avantages du lestage lorsqu'il est intégré aux engins de pêche (inclus dans l'**ANNEXE 3**).

2. Encourage les Parties et les autres acteurs à orienter les priorités de la recherche vers l'identification de mesures d'atténuation permettant d'améliorer la vitesse d'immersion des hameçons appâtés des palangres flottantes, et à tenir le Groupe de travail informé des évolutions relatives aux recherches sur la mortalité des oiseaux marins et l'atténuation des captures accessoires dans les pêcheries palangrières démersales.

8. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX MARINS DANS LES PÊCHERIES PALANGRIÈRES PÉLAGIQUES

8.1 Examen des mesures d'atténuation et des avis en matière de bonnes pratiques

Le document **SBWG8 Inf 25** rend compte d'une étude qui teste l'efficacité d'une ligne de banderoles unique (ligne d'effarouchement) pour réduire la capture accessoire d'oiseaux marins sur les navires palangriers pélagiques (25-37 m de long). L'utilisation d'une ligne de banderoles a réduit de manière significative des taux de capture accessoire d'oiseaux marins. Suite à une série de cassures de lignes de banderoles, dues à un enchevêtrement avec les palangres ou à une tension, qui ont restreint l'efficacité de la ligne de banderoles, une nouvelle conception a été élaborée. Lors des essais menés en 2012-2016, ceci a réduit les enchevêtrements à 4% du nombre atteint lors de la période 2009-2011. Ces travaux indiquent que l'utilisation d'une ligne de banderoles permettait de réduire la capture accessoire des oiseaux marins dans les pêcheries palangrières pélagiques et constituait une pratique adaptée aux navires de taille moyenne (environ 25-40 m de long). Il a été précisé que ces travaux étaient une extension et l'achèvement de recherches présentées précédemment au Groupe de travail.

Le document **SBWG8 Doc 12** émet des recommandations relatives aux lignes d'effarouchement pour les petits navires, et a déjà été présenté au titre du point 7.1 de l'ordre du jour (pour les pêcheries palangrières démersales). Le Groupe de travail a salué ces informations complémentaires, reconnaissant que le déploiement de lignes d'effarouchement efficaces sur les petits navires demeurait problématique.

Le Groupe de travail est convenu que les avis en matière de bonnes pratiques devraient être modifiés pour refléter les recommandations émises relativement à l'étendue de la ligne, à la configuration des banderoles, à l'attache de lests et au maillon faible. Bien que les recommandations formulées dans le document **SBWG8 Doc 12** concernent les navires d'une taille inférieure à environ 20 m de long, il a été décidé, dans un souci de simplicité, de maintenir les catégories actuelles de tailles entre les navires faisant ≥ 35 m et les navires mesurant < 35 m dans les avis en matière de bonnes pratiques.

Le document **SBWG8 Inf 08** présente une mise à jour des essais visant à évaluer l'efficacité des dispositifs de protection des hameçons (Hookpods) dans les opérations de pêche commerciale de la flotte palangrière pélagique brésilienne. Au total, trois voyages ont été effectués, 17 poses et 11 380 hameçons déployés ont été suivis à ce jour. Au total, 1 066 poissons ont été capturés (93,7 poissons / 1 000 hameçons), un seul albatros à sourcils noirs (0,1 oiseau / 1 000 hameçons) et 26 tortues marines de deux espèces (2,1 et 0,2 individus / 1 000 hameçons pour les tortues caouanes et les tortues luth, respectivement). Un total de

65 Hookpods ont été récupérés endommagés, ce qui équivaut à 0,57% des Hookpods déployés. Il a été précisé que le Hookpod utilisé était le même que la version 48 g mentionnée comme « Hookpod mini » dans le document **SBWG8 Inf 28**.

Le Groupe de travail a fait part de ses inquiétudes quant au niveau de capture accessoire de tortues signalé, mais il n'existe pas de données confirmant que ce taux ait augmenté en raison de l'utilisation de Hookpods puisque les pêcheries palangrières pélagiques actives dans la zone où les essais ont été menés sont connues pour afficher des taux élevés de capture accessoire des tortues. Il a été suggéré qu'il pourrait être utile de développer un Hookpod modifié ayant une profondeur d'ouverture minimale plus élevée pour réduire encore la capture accessoire des oiseaux marins plongeant plus profond et peut-être, également, la capture accessoire des tortues. Il a été noté que le niveau d'endommagement des Hookpods s'était fortement amélioré depuis les essais précédents examinés par le GTCA7, et correspondaient aux taux indiqués dans le document **SBWG8 Inf 28**. La réaction positive de l'équipage au dispositif, au cours des deux essais et malgré un scepticisme initial, a également été notée.

Le document **SBWG8 Inf 18** rend compte des essais du Hookpod-mini menés en Nouvelle-Zélande dans les pêcheries palangrières pélagiques (petits navires). Les essais montrent que les Hookpod-mini protègent les oiseaux marins des hameçons jusqu'à une profondeur supérieure que celle obtenue grâce à la combinaison de lignes de banderoles et de lestages de lignes, car les Hookpod-mini ont pour avantage d'être plus réguliers dans la protection qu'ils fournissent. La comparaison entre les prises ne révèle pas de différence significative pour les poissons ciblés ou la capture accessoire de requins entre les Hookpod-mini et les engins de contrôle. En outre, un jeu de données à long terme récolté par des capitaines de pêche pendant une saison de 10 mois avec les Hookpods mini, indique que les pertes et les défaillances sont bien en-deçà de un pour cent par pose, et que le taux de capture accessoire d'oiseaux marins est considérablement inférieur sur les avançons (bas de ligne) équipés de Hookpod-mini. Les conclusions suggèrent que l'utilisation du dispositif de protection des hameçons Hookpod-mini est une mesure d'atténuation de la capture accessoire des oiseaux réalisable d'un point de vue opérationnel et efficace dans les pêcheries palangrières pélagiques utilisant de petits navires. Il a été indiqué que ce document fournissait des données sur les vitesses d'immersion, montrant des vitesses plus faibles que celles des lests en plomb, mais ceci a été contrebalancé par le fait que les Hookpod-mini protégeaient du coupant de l'hameçon de manière constante, et ce jusqu'à une profondeur de 10 m.

Le Groupe de travail a pris acte de la différence de poids entre le Hookpod-mini et le Hookpod, telle que définie dans les avis en matière de bonnes pratiques, mais il n'a pas été convenu de modifier le document reprenant cet avis. Il a été suggéré d'utiliser des Hookpods dotés de LED, simplement pour la lumière produite, bien que cela soit difficile à contrôler. Toutefois, les Hookpod-mini ne comportent pas de LED. Le Groupe de travail a recommandé que des travaux supplémentaires soient entrepris relativement aux Hookpod-mini, dont les résultats seraient présentés lors des prochaines réunions afin d'évaluer l'efficacité du dispositif par rapport aux critères des bonnes pratiques de l'ACAP.

Le document **SBWG8 Inf 27** étudie une modification de la ligne secondaire dans laquelle la distance entre l'hameçon et le lest est réduite, et évalue l'efficacité du dispositif pour réduire les attaques des appâts par les oiseaux marins et le taux de capture accessoire, ainsi que l'effet sur les espèces ciblées et les autres espèces victimes de captures accessoires sur un navire de recherche en Uruguay. Les résultats montrent qu'en réduisant la distance entre l'hameçon et le lest sur les lignes secondaires de palangres pélagiques, on réduisait

également les attaques des oiseaux marins (notamment les attaques multiples) et la capture accessoire. En outre, cette modification ne semble pas avoir d'incidence sur la capture des espèces ciblées, ce qui constitue un prérequis pour une mesure d'atténuation. Cette étude appuie donc particulièrement l'une des caractéristiques techniques existantes (60 g ou plus attaché à 1 m maximum de l'hameçon) présentées dans les avis en matière de bonnes pratiques relatives au lestage des lignes secondaires dans la pêche palangrière pélagique. Les taux relativement hauts de capture accessoire signalés ont été notés, bien qu'il ait été précisé que l'échantillon était petit et ne reflétait pas les travaux réalisés avec des échantillons plus vastes, qui ont identifié des taux de capture accessoire moindres dans cette flotte.

Le document **SBWG8 Doc 15** souligne que de nombreuses organisations régionales de gestion de pêche exigent uniquement que les navires de pêche palangrière utilisent au maximum deux des trois mesures d'atténuation préconisées par les bonnes pratiques de l'ACAP. Le document recommande que les avis en matière de bonnes pratiques relatifs à la réduction de l'impact des palangres pélagiques sur les oiseaux marins soient actualisés afin de promouvoir le statut du lestage des lignes secondaires pour les cas où seul un nombre limité de mesures d'atténuation préconisées par les bonnes pratiques de l'ACAP.

Le Groupe de travail a pris acte des risques que posent les pêches qui opèrent dans un tel cadre à plusieurs populations hautement prioritaires de l'ACAP, et a appuyé les efforts destinés à renforcer l'efficacité des mesures d'atténuation utilisées. Toutefois, des exemples ont été examinés dans lesquels l'utilisation d'autres combinaisons d'options d'atténuation, comme l'utilisation combinée de lignes d'effarouchement et la pose de nuit, ont résulté en des réductions substantielles. Les difficultés liées à l'adoption du lestage de lignes en tant que principale mesure d'atténuation ont été mises en lumière tant par rapport aux influences perçues sur les prises de poisson que par rapport aux considérations de sécurité. S'agissant des questions sécuritaires liées au retour du lest, la recherche présentée dans le document **SBWG7 Doc 08** est étendue et sera présentée à nouveau lors de la prochaine réunion. La recherche peut alors être utilisée pour alimenter les orientations en matière de sécurité. Le Groupe de travail a reconnu que le lestage de lignes présentait certains avantages comparé aux lignes d'effarouchement et à la pose de nuit, puisque sa mise en œuvre est plus cohérente et il est plus facile de contrôler le respect de cette mesure, y compris pour ce qui est du respect au port (bien qu'il ait aussi été noté que le positionnement ou l'inclusion de lests fixes puisse être changés au cours d'une sortie de pêche). Dans l'ensemble, le Groupe de travail est convenu que les avis en matière de bonnes pratiques soient modifiés afin d'inclure une phrase qui souligne les avantages que présente le lestage de lignes. La partie révisée du document reprenant les avis sur les bonnes pratiques est jointe en **ANNEXE 4**.

Le Groupe de travail a discuté de l'éventualité que les avis en matière de bonnes pratiques de l'ACAP soient utilisés dans différents forums, notamment sur des sites Web ou par des organisations externes ou des sociétés commerciales, et a souligné l'importance d'essayer de garantir que les avis de l'ACAP soient présentés précisément. Pour y parvenir, le plus simple serait de rédiger une communication claire sur le site même de l'ACAP.

Le document **SBWG8 Inf 23** présente une étude dans laquelle des capitaines de pêche palangrière à l'espadon à Hawaï ont été interrogés et fait une démonstration d'une méthode conçue pour réduire les interactions avec les oiseaux marins lors de la récupération des engins de pêche qui a été développée à partir de ces entretiens avec les capitaines. Les capitaines ont suggéré qu'un rideau à oiseaux et un dispositif de jet d'eau tenaient leurs promesses quant à leur efficacité pour réduire les captures d'oiseaux marins lors de la

remontée des engins sans générer de problèmes pratiques, sécuritaires ou de rentabilité. Ceci a été prouvé par des observations réalisées lors d'une triple sortie visant à présenter le rideau à oiseaux.

Il a été noté que bien que la proportion de captures augmente lors de la remontée des engins dans cette pêche, cela soit dû à une réduction des oiseaux pris lors de la pose des filets. L'utilisation d'un dispositif vaporisant de l'eau a soulevé des inquiétudes relatives au bien-être animal, dans le cas où les huiles de poisson sont présentes, ou simplement pour la force de l'eau.

8.2 Mise à jour des fiches pratiques en matière d'atténuation

Le Groupe de travail a indiqué que les modifications proposées à apporter aux avis en matière de bonnes pratiques, si elles sont approuvées par le Conseil consultatif, doivent se retrouver dans les fiches pratiques en cours d'élaboration. La nouvelle présentation et formulation des fiches pratiques a fait l'objet de discussions au titre du point 23.2 de l'ordre du jour : Fiches pratiques en matière d'atténuation.

8.3 Recherches prioritaires en matière d'atténuation

Le document **SBWG8 Doc 19** présente deux idées sur les priorités de recherche ou sur leur pertinence pour la conservation des oiseaux marins dans les pêcheries de thons menées en haute mer. Ces priorités ont trait à l'utilisation des machines propulsant des appâts et à la suggestion d'entreprendre des recherches collaboratives afin de développer un nouveau modèle de tube visant à augmenter la vitesse d'immersion des hameçons dans les deux premiers mètres d'eau, pour parvenir à une vitesse d'immersion de 0,45 m/s.

Le document **SBWG8 Inf 31** détaille le fonctionnement d'une machine propulsant des appâts et de son efficacité. Cette description a été mise à disposition pour aider le Groupe de travail à examiner la recommandation en matière de recherche contenue dans le document **SBWG8 Doc 19**.

Concernant les machines propulsant des appâts, le Groupe de travail est convenu qu'il serait utile de connaître l'ampleur de leur utilisation ainsi que leurs fonctionnalités. Il a été indiqué que ceci pourrait être effectué grâce à des visites de ports. Afin de contribuer à faciliter la collecte d'informations pertinentes, un formulaire de collecte de données a été proposé, celui-ci est joint en **ANNEXE 5**. Le Groupe de travail a encouragé les Parties et d'autres acteurs à examiner les occasions lors desquelles ces informations pourraient être recueillies.

Concernant le lestage des lignes, le document **SBWG8 Doc 19** propose que des recherches soient menées dans les pêches thonières en haute mer, afin de déterminer les effets du lestage de ligne amélioré sur la prise accessoire d'espèces ciblées et non ciblées. Le but de l'expérience est de démontrer que le lestage de lignes amélioré n'a pas d'impact sur les prises de poissons, de lever le principal obstacle à l'adoption du lestage de lignes amélioré comme protection contre la non-utilisation des lignes d'effarouchement et la pose de nuit. L'expérience consiste à comparer les taux de capture accessoire obtenus avec les lignes secondaires « conventionnelles » (non lestées ou faisant usage de lests sous le seuil des avis actuels en matière de bonnes pratiques) de ceux obtenus avec des lignes secondaires ayant la configuration reprise dans les avis en matière de bonnes pratiques de l'ACAP relatifs au régime de lestage de ligne, plus particulièrement pour parvenir à des vitesses d'immersion de l'hameçon à petite profondeur (0-2 m) (voir point 7.3 « Priorités en matière de recherche »).

Dans chaque palangre, la moitié des lignes secondaires sont des lignes conventionnelles et l'autre moitié des lignes expérimentales (à vitesse d'immersion rapide), et les deux types de lignes secondaires ont été utilisés en alternance. La variable de réponse résulterait des différences entre les deux types de lignes secondaires dans la prise de poissons (tous taxons) tels qu'évalués lors de la remontée. L'expérience doit être menée dans le noir, en présence de lignes d'effarouchement correctement configurées, afin de limiter la mortalité accidentelle des oiseaux marins.

Le Groupe de travail a confirmé les recherches prioritaires suivantes en matière d'atténuation pour les pêcheries palangrières pélagiques :

Lignes secondaires lestées : mener de nouvelles recherches collaboratives sur le terrain quant au lien existant entre les avis en matière de bonnes pratiques de l'ACAP relatifs aux régimes de lestage de ligne et à la mortalité des oiseaux marins qui s'ensuit, et/ou aux taux d'attaque d'oiseaux marins, aux impacts sur les taux de capture accessoires des espèces et aux aspects sécuritaires liés à l'utilisation du lestage de lignes.

Lestage amélioré de lignes secondaires pour les pêches en haute mer : Développer une ligne secondaire expérimentale ayant une vitesse d'immersion conforme aux avis en matière de bonnes pratiques de l'ACAP (p. ex. 60 g à ≤ 1 m des hameçons) dans les niveaux supérieurs de la colonne d'eau (0-2 m de profondeur). Les vitesses d'immersion rapides dans les petites profondeurs sont bénéfiques pour la conservation des oiseaux marins et prévenir tout manquement dans l'utilisation des lignes d'effarouchement ou de la pose de nuit. Une vitesse d'immersion moyenne de ≥ 0.4 m/s jusqu'à 2 m de profondeur devrait servir à alimenter l'élaboration du nouveau régime de lestage. Un lest unique, ou une version améliorée du système de double lestage existant, pourrait être l'option préférée en matière de lestage. Une approche pluridisciplinaire, qui pourrait éventuellement impliquer des membres importants de l'industrie de la pêche, des ingénieurs marins, ainsi que d'autres acteurs si cela est jugé utile, est encouragée.

Dispositifs de protection des hameçons : poursuivre les recherches de terrain afin d'évaluer dans quelle mesure la vitesse d'immersion et les éléments de protection des hameçons de ces dispositifs permettent de réduire les captures accessoires, notamment dues aux enchevêtrements. Les recherches sur les dispositifs de protection des hameçons devraient également étudier leur durabilité sur le long terme ou le taux de défaillance, ainsi que la possibilité d'augmenter la profondeur (ou la durée) de la protection apportée. La conduite de nouvelles recherches portant sur l'efficacité du Hookpod-mini, qui est plus léger que le Hookpod examiné par l'ACAP lors du GTCA7, est encouragée.

Lignes d'effarouchement des oiseaux : en matière de recherches relatives aux lignes d'effarouchement, la plus haute priorité reste accordée au développement de lignes d'effarouchement destinées aux plus petits navires, et de méthodes capables de limiter les enchevêtrements de la partie immergée des lignes avec les flotteurs palangriers, tout en créant suffisamment de force de traînée pour maximiser le déploiement de la section aérienne. Les recherches visant à comparer l'efficacité des dispositifs d'effarouchement simples et doubles, les caractéristiques de conception des dispositifs (longueur des lignes de banderoles, configurations et matériaux) ainsi que les méthodes pour remonter et arrimer efficacement les dispositifs d'effarouchement demeurent prioritaires.

Moments de la journée : il s'agit de déterminer l'efficacité, de nuit, des lignes d'effarouchement et du lestage des avançons, en analysant le comportement nocturne des oiseaux grâce aux technologies de vision thermique ou nocturne.

Combinaison de mesures d'atténuation : évaluer l'efficacité de l'utilisation simultanée de plusieurs combinaisons de deux bonnes pratiques de l'ACAP en matière de méthodes d'atténuation (mise à l'eau nocturne, lestage des avançons, lignes d'effarouchement des oiseaux), comme l'exigent les mesures actuelles de conservation d'oiseaux de mer des ORGP. Poursuivre l'évaluation de l'efficacité de l'utilisation simultanée des trois meilleures pratiques de l'ACAP en matière de méthodes d'atténuation.

Technologies nouvelles/émergentes : poursuivre le développement de technologies nouvelles et/ou émergentes. À ce jour, le Groupe de travail a identifié les technologies nouvelles/émergentes suivantes : équipements qui libèrent ou protègent les hameçons à des profondeurs où ils sont hors de portée des oiseaux de mer, lasers, lests coulissants et divers aspects relatifs à la conception des navires.

Écologie sensorielle : encourager et commencer les recherches visant à étudier les capacités sensorielles des oiseaux de mer (systèmes visuel, auditif et olfactif) afin de documenter l'élaboration de technologies et de mesures d'atténuation fondées sur les sens pour remplacer les approches par erreurs et essais. Cette recherche prioritaire s'applique à l'élaboration d'options d'atténuation destinées à un large éventail de méthodes de pêche.

Captures d'oiseaux vivants pendant la remontée de la palangre : étudier la nature et l'étendue des captures d'oiseaux vivants pendant la remontée de la palangre dans les pêcheries palangrières pélagiques.

Technologies d'atténuation lors de la remontée : développer des méthodes limitant les possibilités pour les oiseaux de mer de s'accrocher aux hameçons lors de la remontée de la palangre.

Fermetures spatiales/temporelles : mettre à jour les cartes de chevauchement des efforts de suivi des oiseaux de mer/pêche afin de définir des options pour la gestion spatiale et temporelle.

Machines de propulsion d'appâts : Mener une étude afin de déterminer l'étendue de l'utilisation des machines de propulsion d'appâts, et caractériser leurs attributs opérationnels qui peuvent avoir un impact sur le risque de capture accessoire (voir **ANNEXE 5** pour une description des informations qui devraient être demandées dans l'étude).

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Approuve les modifications apportées aux avis en matière de bonnes pratiques relatifs aux lignes d'effarouchement pour les navires de pêche palangrière pélagique moins de 35 m de longueur totale (inclus dans l'**ANNEXE 4**).
2. Prenne acte de la répétition du texte dans les avis en matière de bonnes pratiques pour l'atténuation de la capture accessoire des oiseaux marins dans les pêches palangrières pélagiques soulignant que le « lestage de ligne fait partie intégrante de l'équipement de pêche et, comparé aux lignes d'effarouchement et à la pose

nocturne, a pour avantage d'être mis en œuvre de manière plus harmonisée, et permet donc de s'assurer plus facilement du respect de cette mesure et de contrôler les ports » (repris en **ANNEXE 4**).

3. Examine les implications des avis en matière de bonnes pratiques de l'ACAP qui sont citées ou utilisées sur des sites Web commerciaux ou sur d'autres plateformes.
4. Exhorte la mise en œuvre des recherches prioritaires relatives à l'atténuation de l'impact des engins de chalutage, telles qu'elles ont été identifiées dans la section 8.3.

9. ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX DE MER DANS LA PÊCHE AU FILET MAILLANT

9.1 Évolutions récentes des recherches en matière d'atténuation et priorités de recherche à venir

Aucun document du Groupe de travail ni de document d'information n'a été soumis à ce point de l'ordre du jour.

Il a été signalé, oralement, que le Groupe océanien sur les oiseaux marins avait organisé un atelier sur la question lors de sa 44^e réunion annuelle (en février 2017). Le groupe s'est rencontré dans le but de faire avancer l'état des connaissances, de partager des conseils en matière de bonnes pratiques, d'échanger de nouvelles informations et éventuellement de nouvelles idées quant à des collaborations et des pistes de financement. Un outil accessible au public est particulièrement intéressant ; il sert à cartographier la répartition des oiseaux marins et les risques liés à la pêche, détenu par ABC (<http://www.fisheryandseabird.info/>). L'ACAP n'a pas reçu de compte rendu précis des conclusions de la réunion actuelle, mais il a été indiqué que le groupe était actif et qu'il informerait l'ACAP de toute avancée importante.

BirdLife International a fait savoir qu'elle s'attelait aussi à évaluer la capture accessoire des oiseaux marins, et les options d'atténuation pour la pêche au filet maillant dans différentes régions du monde, et qu'elle continuerait à communiquer les informations pertinentes concernant les espèces inscrites à l'ACAP au GTCA.

Le Groupe de travail a rappelé les priorités de recherches présentées lors du GTCA7 :

- i. réaliser des recherches plus approfondies quant à l'utilisation de filets à fort contraste noir et blanc comme mesure d'atténuation potentielle pour la pêche au filet maillant ;
- ii. étudier les effets de l'éclairage des filets pour réduire les interactions avec les oiseaux marins ;
- iii. étudier les effets de l'utilisation de filets de couleurs différentes dans le but de minimiser les interactions avec les oiseaux marins pendant les opérations de pêche en mer, et ce par différentes conditions de lumière et à différentes profondeurs d'immersion ; et

- iv. tenter de comprendre les effets de la couleur des filets maillants sur l'efficacité de capture des espèces ciblées au sein d'une pêcherie active.

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Encourage les Parties et les autres acteurs à tenir le Groupe de travail informé de l'évolution des recherches relatives au taux de mortalité des oiseaux marins et à l'atténuation des captures accessoires dans les pêcheries au filet maillant.

10. RISQUES POSÉS PAR LES MÉTHODES DE PÊCHE AU FILET AUTRES QUE LE FILET MAILLANT ET LE CHALUT AUX ESPÈCES INSCRITES À L'ACAP

10.1 Évaluation des risques et évolution des avis de l'ACAP, en particulier concernant la pêche à la senne coulissante

Le document **SBWG8 Doc 21** examine l'efficacité d'une « senne coulissante modifiée » par rapport aux critères de l'ACAP relatifs aux bonnes pratiques en matière d'atténuation de la capture accessoire des oiseaux marins, et invite à envisager la modification des engins de pêche comme une bonne pratique. De hauts taux de capture accessoire de *Ardenna creatopus* (puffin à pieds roses), *Ardenna grisea* (puffins bruns), *Pelecanus thagus* (pélican thage), et *Sula variegata* (fou varié) ont été observés lors de sorties de pêche à la senne coulissante dans les eaux adjacentes au Chili septentrional et central-méridional (~18° et ~37° sud). Ces captures accessoires ont été corrélées à un rapport d'armement trop élevé (les oiseaux sont piégés et se noient sous le plafond du filet flottant), à la taille des fermetures des mailles, et la ligne de bouées (les oiseaux s'enchevêtrent). Lors des expériences, la configuration du filet existante a été comparée avec une senne coulissante qui réduit le rapport d'armement supérieur, qui réduit la taille des mailles de la section de fermeture reliant le corps du filet à la ligne de bouées, et qui retire tout cordage superflu le long de la fermeture. La configuration expérimentale a permis de réduire de manière significative la capture accessoire d'oiseaux marins (~98%), n'a pas eu d'effet négatif sur la prise d'espèces ciblées, et a fait réaliser des économies aux pêcheurs en raison de l'utilisation d'un filet conçu de manière plus efficace.

Le document **SBWG8 Inf 26** rend compte de la capture accessoire d'oiseaux marins dans la pêche à la senne coulissante, ainsi que d'éventuelles mesures d'atténuation. Le document souligne un manque systématique de documentation des captures accessoires d'oiseaux marins dans la pêche à la senne coulissante, à travers le monde. Les auteurs ont identifié d'éventuelles technologies et techniques d'atténuation, dont : la pulvérisation d'eau, des dispositifs de dissuasion sonore, des barrières physiques visant à empêcher le contact des oiseaux marins avec les câbles et les coupures de courant lors de la remontée des filets, l'utilisation d'huile de poisson pour éloigner les oiseaux des sennes coulissantes, la pêche de nuit, et la modification de la configuration du filet pour diminuer les plis dans la partie supérieure de la senne coulissante.

Le Groupe de travail a salué le développement de la « senne coulissante modifiée ». Le Groupe de travail a débattu de l'intérêt de recommander la senne coulissante modifiée en tant que bonne pratique d'atténuation pour les pêcheries à la senne coulissante. Le Groupe de travail a recommandé que la senne coulissante modifiée soit intégrée dans une « boîte à outils » en matière de l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux marins dans la pêche à la senne coulissante.

Le Groupe de travail a recommandé l'élaboration d'une fiche pratique sur l'atténuation de la capture accessoire qui explique la conception et l'efficacité de la senne coulissante modifiée.

Le Groupe de travail a indiqué que Cristián G. Suazo et Barry Baker mèneraient les travaux supplémentaires portant sur l'élaboration des avis sur l'atténuation de la capture accessoire relatifs à la pêche à la senne coulissante.

Le Groupe de travail a encouragé à conduire des travaux sur d'autres technologies et techniques visant à réduire la capture accessoire lors des opérations de pêche à la senne coulissante, et surtout des recherches qui examinent l'efficacité des options comme les dispositifs dissuasifs, les barrières physiques, la pose nocturne, et les modifications à la configuration du filet.

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Approuve l'intégration d'avis dans la « boîte à outils » pour la pêche à la senne coulissante concernant la réduction de l'impact des filets à senne coulissante sur les oiseaux marins grâce à l'utilisation de la senne coulissante modifiée.
2. Approuve l'élaboration d'une fiche pratique sur l'atténuation de la capture accessoire qui explique la conception et l'efficacité de la senne coulissante modifiée.
3. Encourage la collecte et l'analyse de données supplémentaires sur d'autres technologies et techniques pour atténuer la capture accessoire dans la pêche à la senne coulissante relativement aux options d'atténuation identifiées dans la section 10.1.

11. PÊCHERIES ARTISANALES ET À PETITE ÉCHELLE

11.1 Élaboration d'un modèle de « boîte à outils » en matière de méthodes d'atténuation applicables à la pêche artisanale et à petite échelle

Le document **SBWG8 Inf 12** présente les résultats des travaux menés par l'Albatros Task Force sur la capture accessoire d'oiseaux marins dans la pêche artisanale de merlu à la palangre démersale à Santa Rosa, en Équateur (2010-2013). L'étude a observé 415 070 hameçons et enregistré les taux de capture accessoire les plus élevés en 2010. Les taux de capture accessoire étaient beaucoup plus faibles les années suivantes, et la moyenne se situait à 0,11 oiseaux/1 000 hameçons. Des essais de lestage de lignes expérimentales ont affiché une augmentation des vitesses d'immersion des lests en béton de 900 g par rapport

aux lests en pierre de 450 g. Toutefois, l'étude n'a pas pu établir de lien entre les différents régimes de lestage de lignes avec les différents taux de capture accessoire, et recommande que davantage de travaux sont nécessaires pour déterminer le lestage de ligne optimal pour cette pêche.

Le Groupe de travail a félicité les auteurs pour le pragmatisme de leur approche de cette pêche artisanale, et a encouragé la collecte de données complémentaires pour confirmer le lestage de ligne optimal pour cette pêche. Il a été noté que la forte variabilité des taux de capture accessoire pouvait être liée à la forte variabilité des conditions océaniques dans le courant de Humboldt de 2010 à 2016. L'utilité de l'approche de la boîte à outils a été largement louée. Cette approche vise à traiter ces problèmes de capture accessoire, au vu des diverses espèces à haut risque inscrites à l'ACAP (albatros fuligineux, puffin de Parkinson, puffin à pieds roses), et comprend une option d'atténuation définie (le lestage de lignes).

Le document **SBWG8 Doc 16** rend compte de travaux complémentaires entrepris afin d'élaborer une « boîte à outils » reprenant des méthodes d'atténuation efficaces pour les pêches artisanales et à petite échelle. Le GTCA6 était convenu d'œuvrer à l'élaboration d'un modèle d'avis destinés aux pêcheries artisanales et à petite échelle impliquant la création d'une « boîte à outils » contenant des méthodes d'atténuation efficaces, au lieu d'adopter une approche prescriptive. La première étape du processus de création d'un modèle de « boîte à outils » a été présentée au GTCA7 en fournissant deux modèles, accompagnés d'exemples de contenus qui avaient pour but d'illustrer le fonctionnement de la « boîte à outils » dans la pratique. L'ACAP diffuse des avis de bonne pratique précis et bien définis aux pêches industrielles de chalutage et palangrières. L'une des grandes difficultés de la méthode de la « boîte à outils » réside dans la communication simple et efficace des avis sur l'adéquation des différentes méthodes d'atténuation qu'elle contient. Suite aux discussions et aux recommandations du GTCA7, le document **SBWG8 Doc 16** présente une version actualisée de ces travaux. Ceci comprend de poursuivre l'élaboration d'un modèle de boîte à outils, en affinant les catégories, et en alimentant encore le modèle plus largement grâce à des techniques d'atténuation pertinentes.

Le développement de mesures de sensibilisation relativement à ces informations a reçu un soutien général. Le Groupe de travail a discuté de la nécessité de commencer par identifier les publics cibles pour ces informations avant de développer des documents et aussi d'examiner la manière de présenter ces informations sur le site Web pour rendre les résultats plus compréhensibles. Le format et les catégories proposées ont été soutenus, moyennant quelques menus changements dans les attributs, notamment l'effet sur les prises ciblées et la sécurité des mesures d'atténuation. D'autres mesures d'atténuation à intégrer la boîte à outils ont été discutées, notamment le type d'appâts et la pose de filets nocturne pour la palangre démersale. Il a été noté que bien que les mesures d'atténuation fixées aux engins de pêche soient plus faciles à contrôler, certains changements de comportement (pose nocturne, profondeur ou zone de pose, durée d'immersion, supervision du filet) pourraient se révéler plus efficaces et devraient être envisagés comme solutions complémentaires non technologiques. L'établissement d'une liste de toutes les options éventuelles a été considéré comme une approche précieuse, mais lorsque ces outils seront mis à la disposition du public, l'état actuel de connaissances concernant chacune de ces mesures devrait être clairement établi.

Le Groupe de travail est convenu qu'il serait mieux de développer des boîtes à outils séparées pour chaque méthode de pêche et que celles-ci soient davantage développées lors de la

période intersessions. Ceci doit également inclure l'ajout d'une boîte à outils pour les pêcheries à la senne coulissante (voir le point de l'ordre du jour 10).

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Approuve le format général de la boîte à outils en matière d'atténuation et de développer des boîtes à outils séparées pour chaque méthode de pêche
2. Encourage la conduite de nouveaux travaux intersessions pour alimenter les boîtes à outils grâce aux informations disponibles et fasse le point lors des réunions ultérieures.

12. LA TECHNOLOGIE LASER POUR RÉDUIRE LES CAPTURES ACCESSOIRES D'OISEAUX MARINS

12.1 Examiner les récentes recherches et l'utilisation de la technologie laser

Le Groupe de travail a réaffirmé la nécessité constante d'améliorer la compréhension de la manière de rendre sûres les technologies laser, tant pour les humains que pour les oiseaux, avant qu'elles soient testées en mer et avant d'en soutenir l'utilisation par l'industrie.

Le Groupe de travail a indiqué que le document **SBWG8 Inf 20** fournit, entre autres, des informations récentes et actualisées sur l'efficacité et sur les recherches menées actuellement relativement aux lasers pour dissuader les oiseaux marins de s'approcher. Sur la base des informations reprises dans le document **SBWG8 Inf 20** et les discussions menées par le Groupe de travail, les points suivants ont été relevés :

- Que les essais menés dans les pêcheries au chalut en Alaska ont comparé un laser Seabird Saver (1,26W de puissance de sortie optique) disponible dans le commerce à un prototype (1,01W de puissance de sortie optique) (**SBWG7 Inf 12**). Ces lasers de classe 4 émettaient un faisceau à 532 nm (vert) avec une distance optique critique nominale de 102 m et de 192 m, respectivement. Ces dispositifs se sont révélés inefficaces à la lumière du jour, mais des plusieurs niveaux d'efficacité ont été observés de nuit pour les oiseaux marins. Les lasers étaient moins efficaces pour dissuader les fulmars boréaux que pour les mouettes. Les auteurs ont conclu que la détection des faisceaux laser par les oiseaux pouvait être difficile dans des conditions de forte lumière.
- Les fabricants ont indiqué qu'environ 12 lasers SeaBird Saver sont actuellement utilisés dans le monde. La plupart sont utilisés dans l'Atlantique nord, mais il y en a également en Australie, au Chili, et aux États-Unis. Le fabricant a récemment réduit la puissance de sortie optique du SeaBird Saver à < 500 mW (laser de classe 3B).
- Des recherches sur l'efficacité de l'utilisation de la technologie laser pour l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux marins sont en cours à l'université Purdue aux États-Unis. Ces travaux impliquent de caractériser les systèmes visuels destinés aux

oiseaux afin de contribuer à déterminer le risque que les lasers posent aux oiseaux marins.

- Le Groupe de travail s'est dit impatient de recevoir des informations complémentaires issues des recherches menées aux États-Unis, et a pris acte à nouveau des conclusions préliminaires des recherches qui suggèrent que les lasers étaient inefficaces lors des opérations de pêche comme mesure d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux marins. Le Groupe de travail est convenu de porter les conclusions issues des recherches à l'attention du Comité consultatif et a signalé qu'il maintenait ses préoccupations liées au bien-être des oiseaux.
- Le Groupe de travail a été informé que Humane Society International s'attelait à trouver des opinions juridiques concernant l'utilisation des lasers comme mesure d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux marins dans les pêcheries s'agissant de la conservation de la nature et de législations régissant les pêches en Australie.

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Encourage les Parties et d'autres acteurs à tenir le Groupe de travail informé des évolutions en matière de recherches et d'informations relatives à la sécurité de l'utilisation de la technologie laser comme outil pour l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux marins pour les oiseaux marins et les humains.
2. Prenne acte que les inquiétudes exprimées précédemment par le Groupe de travail relativement aux questions liées au bien-être demeurent.

13. BARRIÈRES ET INCITANTS À L'APPLICATION DES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ATTÉNUATION DES CAPTURES ACCESSOIRES DES OISEAUX DE MER

Le document **SBWG8 Inf 19** fait état d'un programme de dialogue avec des pêcheurs d'une flotte de pêche qui pose un risque particulier de capture accessoire aux oiseaux marins en Nouvelle-Zélande. Des approches similaires sont adoptées dans d'autres pêcheries. Depuis 2010, un agent de liaison chargé des oiseaux marins a été détaché dans une pêcherie palangrière démersale du nord-est de la Nouvelle-Zélande. Les pêcheurs ont été contactés au cours des mois d'été, période à laquelle les oiseaux à risque se reproduisent en Nouvelle-Zélande. Cet agent a largement travaillé en dehors du cadre réglementaire et s'est concentré sur la communication directe avec les pêcheurs pour appuyer l'amélioration des mesures d'atténuation. Le fait de documenter les approches des différents navires pour réduire les interactions dans les « plans de gestion d'oiseaux marins » a permis d'obtenir des informations pour les gestionnaires de pêche et a encouragé l'utilisation de mesures d'atténuation. Au cours du projet, les mesures d'atténuation et leur adoption se sont améliorées, et les taux de capture observés ont diminué. Ce modèle de communication avec

une flotte disparate au cas par cas des navires peut constituer un exemple lors de l'examen d'approches pour la mise en œuvre dans des pêcheries similaires.

Le document **SBWG8 Inf 20** présente un examen des mesures visant à atténuer la capture accidentelle des oiseaux marins dans les pêcheries commerciales de Nouvelle-Zélande. Cet examen a rassemblé des informations essentielles sur les méthodes développées pour atténuer la mortalité accidentelle des oiseaux marins, en mettant un accent particulier sur les développements et les tests menés pour chacune d'entre elles. Le but était de permettre au gouvernement et aux parties prenantes de planifier le type de soutien dont pourrait avoir besoin chaque mesure d'atténuation et d'établir des priorités le cas échéant. L'examen a évalué l'étendue du développement et des tests de chaque mesure d'atténuation par rapport aux critères de l'ACAP qui définissent les bonnes pratiques en matière d'atténuation visant à réduire ou éliminer la mortalité accidentelle des oiseaux marins dans la pêche commerciale. L'examen visait par ailleurs à informer les pêcheurs du statut de chacune de ces mesures d'atténuation.

Le document **SBWG8 Inf 11** fait savoir que suite à des discussions avec des experts de GTCA de l'ACAP, de BirdLife International et le RSPB, l'Albatross Task Force (ATF) a été lancée en 2006 pour éliminer la capture accessoire d'oiseaux marins dans la pêche ciblée. L'ATF a par la suite étendu ses travaux à huit pays dans le sud de l'Afrique et en Amérique du Sud. Le rôle de l'ATF est d'appuyer le développement et la présentation de mesures d'atténuation efficaces dans les pêches palangrières et chalutières qui chevauchent la zone de répartition des oiseaux marins vulnérables. Pour réaliser des avancées dans la recherche en matière d'atténuation et mener à bien la transition entre les démonstrations pratiques et l'adoption de réglementations relatives à la pêche, la collaboration avec les gouvernements, l'industrie, les organisations locales et les institutions des Parties à l'ACAP a été essentielle. Reconnaisant les défis qui se posent actuellement à la mise en œuvre pour l'ensemble de la flotte et le contrôle des mesures d'atténuation, BirdLife International a invité le Groupe de travail à fournir des contributions pour renforcer le rôle de l'ATF en amont d'un atelier stratégique qui se tiendra en mars 2018, afin de définir les priorités et les objectifs futurs.

Le document **SBWG8 Doc 14** indique que l'un des objectifs principaux du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer de l'ACAP est de promouvoir et de soutenir les efforts visant à évaluer, atténuer et réduire les captures accessoires d'oiseaux marins. Les mécanismes mis en place à cet effet incluent le développement et la mise à disposition d'informations, de produits et de conseils pour aider les organisations nationales et internationales pertinentes responsables de la gestion des pêches (et de l'industrie de la pêche) à réaliser ces objectifs d'évaluation et de réduction des captures accessoires. Lors de discussions menées au GTCA7, le Groupe de travail a souligné l'importance d'identifier les facteurs qui favorisent ou entravent la mise en œuvre des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer relatives aux bonnes pratiques afin de mieux comprendre comment y faire face ou comment en tirer profit. Le but du document **SBWG8 Doc 14** est d'engager cette action. Un aperçu des questions majeures qui feront l'objet d'une partie de l'étude, des objectifs et de l'ampleur de la tâche est présenté, et le Groupe de travail a été invité à fournir des commentaires sur la proposition et à prendre part à la procédure. L'objectif final de la procédure est de permettre d'identifier les moyens d'optimiser la mise en œuvre des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer relatives aux bonnes pratiques dans les pêcheries coïncidant avec des zones fréquentées par des albatros et des pétrels.

Les documents liés à ce point de l'ordre du jour ont résulté en une vaste discussion au sein du Groupe de travail. Il a été indiqué que le principal axe de travail du Groupe de travail était la recherche et le développement d'avis relatifs à des mesures techniques d'atténuation de la capture accessoire. Cette recherche s'est révélée essentielle pour fournir des solutions éprouvées pour l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux marins. Il reste toutefois un écart entre la recherche et la mise en œuvre effective des stratégies d'atténuation de la capture accessoire, l'écart entre la théorie et la pratique, entre la recherche et l'application réelle. Il est peu probable que la conduite de recherches techniques supplémentaires comble cet écart, et il convient de déployer urgemment des efforts pour comprendre comment mieux lier la théorie à la pratique. S'en tenir à la publication de recherches dans des magazines à forte incidence et à la présentation de cette recherche et des avis dans les forums pertinents ne suffit pas si l'on souhaite que les résultats arrivent jusqu'aux décideurs, aux gestionnaires et aux pêcheurs.

Le Groupe de travail a appuyé la nécessité de mener des travaux urgents dans ce domaine, et s'est largement déclaré en faveur de l'approche décrite dans le document **SBWG8 Doc 14**. Il a été recommandé que l'initiative proposée devait être plus ciblée que ce que propose le document, et devait accorder davantage d'attention au niveau du navire. Le Groupe de travail est convenu que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour déterminer quelles mesures d'atténuation sont utilisées dans les pêches prioritaires, si elles respectent les avis en matière de bonnes pratiques de l'ACAP, et les raisons de la non-conformité. L'étude pourrait faire appel à des informations émanant de pêcheries parties à l'ACAP, en premier lieu. Le Groupe de travail a souligné l'importance de disposer des études de cas montrant des réussites. Il est nécessaire d'identifier les incitants qui ont fonctionné afin de pouvoir développer de nouveaux incitants et contribuer à lever les barrières qui entravent l'utilisation correcte des mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux marins. Le tableau 1 repris dans le document **SBWG8 Doc 19** fournit une liste d'incitants (et de non-incitants) qui ont eu une influence positive sur les mesures d'atténuation de la capture accessoire, et devrait, comme d'autres éléments, être pris en compte au cours de l'étude. Le Groupe de travail a par ailleurs noté qu'il était important d'étendre la dimension sociale des travaux relatifs à l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux marins, et d'adopter une approche pluridisciplinaire. Ceci nécessitera des compétences et des contributions d'experts extérieures au Groupe de travail, comme des scientifiques sociaux, des éducateurs, et même des psychologues. Au vu de la charge de travail et des délais limités, la discussion a dû être écourtée, et le sentiment général du Groupe de travail est qu'il convient d'accorder plus de temps à cette question majeure à l'avenir. La poursuite des travaux sur les incitants et les barrières a été fortement soutenue, car ils constituent une composante fondamentale du Programme de travail, et de nombreux participants à la réunion ont proposé de participer à ce processus. Le président enverra un courriel à tous les membres du Groupe de travail et aux participants à la réunion après celle-ci afin d'initier le processus intersessions et confirmer l'intérêt des personnes souhaitant participer à celui-ci, et ce dans le but de pouvoir commenter les avancées et les recommandations spécifiques qui seront débattues et examinées au GTCA9.

L'Argentine a informé le Groupe de travail de deux projets pertinents actuellement en cours de mise en œuvre : un projet FEM/FAO, qui sont gérés conjointement par le ministère de l'Environnement et le Conseil fédéral de pêcheries : « Renforcement de la gouvernance pour la gestion et la protection de la biodiversité marine dans les zones économiques clés et la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêcheries », ce qui comprend plusieurs

activités axées sur la mise en œuvre d'actions particulières des plans d'action de l'Argentine. Concernant les oiseaux marins, le projet s'articule autour de la mise en œuvre effective de lignes de banderoles sur les chalutiers. Un deuxième projet, en lien direct avec ce point de l'ordre du jour, sera exécuté par l'Institut de recherche marine et côtière (université de Mar del Plata et CONICET) : « Approche écosystémique des pêcheries : difficultés et barrières à la mise en œuvre d'actions de conservation visant à réduire la capture accessoire des oiseaux marins ». Diverses approches de terrain et de la recherche biologique seront utilisées, en incluant des sociologues et des anthropologues dans l'équipe de recherche, en vue d'analyser et d'améliorer les programmes de communication, de formation et de sensibilisation afin de renforcer les capacités des principales parties prenantes et d'améliorer l'efficacité des mesures de conservation en place.

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Reconnaisse l'importance de déterminer les incitants et les barrières à l'adoption de mesures d'atténuation visant à réduire la capture accessoire d'oiseaux marins dans les pêcheries.
2. Prenne acte de et appuie les travaux intersessions proposés afin de comprendre et traiter les barrières et les incitants dans l'utilisation efficace de stratégies d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux marins.
3. Approfondisse l'utilité et la portée de ces travaux, et émette des recommandations sur la manière de les améliorer.

14. INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'ACAP : CAPTURE ACCESSOIRE DES OISEAUX DE MER

14.1 Examen des travaux intersessions visant à développer davantage les indicateurs sur la capture accessoire et un cadre pour l'établissement de rapport pour l'ACAP, et un examen des informations transmises pour tester le cadre pour les rapports

Le document **SBWG8 Doc 05** fait le point sur les avancées effectuées en intersessions pour développer des indicateurs relatifs à la capture accessoire d'oiseaux marins de l'ACAP et un cadre d'établissement de rapports. Conformément à l'approche convenue lors du GTCA7 (**SBWG7 Doc 05**) un modèle pour la communication d'information a été développé, dans lequel les Parties peuvent fournir des estimations des captures accessoires qu'ils ont observées. Cette option a été présentée en même temps que d'autres formulaires destinés à saisir des données brutes dans les cycles de rapports précédents. Bien que des données d'essais aient été envoyées par plusieurs Parties, seule une Partie (la Nouvelle-Zélande) a complètement rempli le nouveau document. Ces informations sur la capture accessoire ont été utilisées pour illustrer plusieurs manières de présenter les informations signalées par rapport aux indicateurs de l'ACAP. Des suggestions visant à affiner encore le modèle dans le cadre des rapports nationaux ont été faites.

Le Groupe de travail a répété les difficultés que posent les différents niveaux de données qui sont disponibles dans les pêcheries, difficultés qui pourraient empêcher la communication d'informations sur la capture accessoire par l'ensemble des Parties, au niveau établi par la Nouvelle-Zélande. Il a toutefois été reconnu que la plateforme de rapport avait été conçue de manière à être suffisamment flexible pour saisir une vaste gamme d'informations, ce qui permet à cette option d'apporter les informations disponibles, avec l'espoir d'atteindre plus tard le niveau de la Nouvelle-Zélande.

Le Groupe de travail a salué les avancées réalisées sur le cadre pour l'établissement de rapports et est convenu que c'était le cap à tenir. Le Groupe de travail est néanmoins convenu par ailleurs qu'il serait utile à davantage de Parties de fournir des données avant que le format et les recommandations ne soient finalisés. Plusieurs Parties ont manifesté un intérêt certain à contribuer à la communication de données en vue d'affiner les formulaires de rapports. Il a été indiqué que l'exemple donné par les informations néo-zélandaises présentées dans le document **SBWG8 Doc 05** serait utile aux autres Parties pour évaluer leur propre situation. Le Groupe de travail a recommandé que toutes les Parties doivent fournir des informations relatives à la capture accessoire dans le cadre du prochain cycle de rapports, afin que les discussions visant à finaliser le modèle de rapport puissent avoir lieu lors du GTCA9.

Le document **SBWG8 Inf 14** décrit l'implication du concept général des données sur les captures par unité d'effort de pêche (CPUE) et la nature des données d'oiseaux par unité d'effort (OPUE), et examine la fiabilité de deux indicateurs fondés sur l'OPUE : a) un indicateur standard pour mesurer l'efficacité des mesures d'atténuation de la capture accessoire, et b) un indicateur qui représente le statut « moyen », ou la tendance centrale, de la capture accessoire d'oiseaux marins survenant dans les opérations de pêche palangrière. L'OPUE moyen d'une sortie observée pourrait donner une bonne indication de l'efficacité des mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux marins, bien qu'il soit essentiel d'intégrer des informations locales relatives à l'abondance des oiseaux marins dans l'évaluation. La grande diversité des capacités des navires à éliminer la capture accessoire et leur répartition ne convient pas à une approche arithmétique de la question. D'autres types d'indicateurs, comme la proportion de navires qui ont atteint un certain seuil des objectifs en matière d'atténuation, pourraient se révéler plus utiles pour les gestionnaires qu'un indicateur qui cherche à dégager la tendance centrale.

Le Groupe de travail a reconnu les difficultés et les problèmes statistiques liés à l'interprétation d'évènements rares comme la capture accessoire d'oiseaux marins, et est convenu que les difficultés liées à l'utilisation de l'OPUE dans l'estimation de la mortalité totale devraient être examinées plus en détail. Le Groupe de travail a reconnu la grande variabilité des résultats obtenus en matière de capture accessoire et d'atténuation selon les navires, capitaines et équipages, et que le défi consistait à identifier les opérateurs et les réponses à apporter à cette problématique. Une fois les comportements anormaux détectés, une série d'approches peuvent être utilisées pour y remédier, notamment la formation ciblée, la responsabilité individuelle via une prise de décision hiérarchique dans laquelle un opérateur est soumis à une réglementation plus sévère en cas de non-respect, et dans laquelle les bons comportements sont récompensés par l'octroi d'une flexibilité accrue aux opérateurs individuels, ainsi que l'autorégulation de l'industrie, des plafonds applicables à l'ensemble des pêches, et le déploiement aléatoire d'observateurs conçu pour détecter les anomalies. Le Groupe de travail a indiqué que ce sujet pourrait être intégré aux travaux prévus sur les incitants et les barrières (voir le point 13 de l'ordre du jour).

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Demande à toutes les Parties et aux États de l'aire de répartition qui collaborent d'utiliser le modèle de rapport révisé sur la capture accessoire pour fournir des informations relatives à la capture accessoire dans le cadre du prochain cycle de rapports, afin que les discussions visant à finaliser le modèle de rapport puissent avoir lieu lors du GTCA9.

15. COORDINATION DES ACTIVITÉS LIÉES AUX ORGP

Le document **SBWG8 Doc 22** souligne qu'il est important d'élargir les sources de données sur la mise en œuvre de mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux marins par le biais de l'inspection des ports. L'examen prévu de l'efficacité de la Recommandation 11-09 de la CICTA sur la capture accessoire a été fortement entravé par un manque de données et l'obligation d'effectuer une évaluation actualisée de l'efficacité des mesures d'atténuation jusqu'en 2015 n'a pas encore été respectée. Reconnaissant que la CICTA dispose d'un programme pour les normes minimales en matière d'inspection dans les ports, y ajouter des éléments pertinents pour la capture accessoire d'oiseaux marins permettrait d'avoir une source de données supplémentaire précieuse sur la nature et l'ampleur de l'utilisation des différentes mesures préconisées par la Rec. 11-09, avec un minimum d'efforts. Cette approche pourrait venir appuyer les sources de données existantes. Des champs à remplir avec des données pouvant être utilisés dans les formulaires de l'ICCAT relatifs à l'inspection dans les ports sont suggérés.

Le Groupe de travail a discuté des mécanismes qui pourraient permettre de mettre en œuvre cette approche dans les ORGP et au sein de la CCAMLR. Parmi les options proposées figurent la modification des inspections dans les ports ou les rapports d'inspection de transbordement afin d'y inclure des informations sur les mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux marins.

L'Argentine a rappelé sa position générale concernant les ORGP, gardant à l'esprit qu'il avait été fait référence aux ORGP dans des points précédents de l'ordre du jour, position qui est que ces organisations ne sont pas le seul moyen de gérer la conservation en haute mer, et sont possibles dans les zones où la situation politique et juridique le permet. Concernant certaines références faites dans l'introduction du document **SBWG8 Doc 22**, l'Argentine a rappelé qu'elle n'était pas Partie à l'accord dit de New York, de 1995, sur les stocks de poissons chevauchants et grands migrants. En outre, l'Argentine a déclaré nier à l'Accord la portée de droit coutumier. L'Argentine a également déclaré qu'elle n'était pas encore Partie à l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, qui est également mentionné dans le document. Concernant les mesures auxquelles il est fait référence par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique dans le document **SBWG8 Doc 22**, le Groupe de travail a été informé que l'Argentine envisageait d'adhérer à la CICTA.

Le document **SBWG8 Inf 03** explique comment BirdLife (via BirdLife Afrique du Sud) met en œuvre le volet « capture accessoire d'oiseaux marins » du projet « Common Oceans Tuna » depuis le GTCA7. Le document rend également compte des activités prévues dans le cadre du projet pour la période 2017-2019. Les objectifs généraux de ce volet sont (1) de garantir que l'utilisation des bonnes pratiques en matière de mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux marins est améliorée et accélérée et (2) de renforcer les capacités des institutions nationales à gérer et mener des analyses des données sur la capture accessoire et sur l'efficacité des mesures d'atténuation, et de faciliter une évaluation conjointe par les ORGP thonières des mesures d'atténuation actuelles.

Le document **SBWG8 Inf 07** détaille la collaboration en vue d'évaluer la capture accessoire dans les flottes de pêche palangrière pélagique actives dans l'Atlantique Sud et l'océan Indien. Le projet a été élaboré par des chercheurs issus de différentes flottes nationales lors de la réunion intersessions du sous-comité de la CICTA que les écosystèmes, qui s'est tenue en 2016. Les objectifs de ce processus sont de (1) déterminer les schémas spatio-temporels de la capture accessoire d'oiseaux marins, (2) évaluer la capture accessoire d'oiseaux marins au niveau taxonomique le plus bas possible, et (3) de renforcer les connaissances sur l'efficacité des mesures d'atténuation. Un premier atelier a été organisé en juin 2017 à Montevideo, en Uruguay, dans le but de mieux appréhender les données disponibles dans chaque pays, et de déterminer les niveaux, les échelles spatiales et temporelles auxquels les analyses pouvaient être menées.

Le document **SBWG8 Doc 13** fait état des progrès réalisés depuis le GTCA7 dans le contexte du plan 2016-2017 relatif à la Stratégie de dialogue de l'ACAP avec les ORGP et la CCAMLR, en les confrontant aux progrès signalés dans le document **SBWG7 Doc 15 Rév 1**. La stratégie englobe trois domaines d'action clés dans lesquels l'ACAP devrait viser à dialoguer avec les ORGP et la CCAMLR afin de mieux comprendre la nature et l'ampleur de la capture accessoire d'oiseaux marins et d'améliorer les efforts visant à réduire la capture accessoire au niveau le plus bas possible : (1) initier des examens des niveaux de capture accessoire d'oiseaux marins et de l'efficacité des mesures de conservation et de gestion dans les ORGP et au sein de la CCAMLR, (2) renforcer les mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux marins adoptées par les ORGP et la CCAMLR, et (3) renforcer la collecte de données et les obligations en matière de communication d'informations sur la capture accessoire des ORGP et de la CCAMLR et l'inclusion d'éléments adaptés à l'atténuation de la capture accessoire dans les processus de contrôle du respect établis dans les ORGP et la CCAMLR, avec des informations axées sur le développement et la présentation des produits spécifiques de l'ACAP. Les progrès réalisés ont été présentés, ainsi qu'une liste actualisée des actions pour la période 2017-2019, pour examen et approbation par le GTCA et l'adoption ultérieure par le Comité consultatif.

Le Groupe de travail a soutenu la stratégie de participation de manière générale, en apportant des contributions spécifiques pour l'améliorer et l'actualiser. BirdLife International a indiqué qu'il serait bénéfique pour la stratégie proposée (1) de disposer d'une description plus claire des actions menées par l'ACAP dans le cadre de cette stratégie, (2) d'examiner les mécanismes supplémentaires visant à recueillir des informations sur l'utilisation des mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux marins, grâce aux inspections dans les ports par exemple, et (3) d'inclure des efforts favorisant la collecte de données et la communication des informations pour intégrer des données sur le pourcentage de navires qui utilisent des combinaisons différentes de mesures d'atténuation. Le Groupe de travail a recommandé que

la portée de la stratégie de participation soit élargie afin d'inclure également d'autres pays et organisations (en sus des Parties à l'ACAP et des organisations reprises dans le document GTCA8 Doc 13).

L'une des propositions contenues dans le document **SBWG8 Doc 13** consiste à identifier un mécanisme qui mette à la disposition des réunions des ORGP et de la CCAMLR les documents pertinents sur les recherches en matière de capture accessoire présentés à l'ACAP en étant protégés par des mots de passe. Le Groupe de travail est convenu que ceci pourrait se révéler utile et a indiqué que la principale raison sous-tendant l'utilisation d'un mot de passe pour certains documents de l'ACAP était d'éviter les violations des droits d'auteur pour les documents publiés, ou les problèmes liés au fait que le document soit envisagé pour publication dans des revues. Le Groupe de travail est convenu que l'approche à adopter impliquait d'inclure une clarification dans le modèle de document de l'ACAP, à destination des auteurs, confirmant qu'ils sont d'accord de rendre les documents accessibles dans des sections protégées par mot de passe sur d'autres sites Web disposant de règles sur la confidentialité équivalentes à celles de l'ACAP, ou pour des participants à des réunions qui se verraient octroyer l'accès sur le site Web de l'ACAP grâce à la communication du mot de passe.

Le président du Groupe de travail a rappelé le document **SBWG4 Doc 26 Rév 1** (*Exigences en matière de collecte de données pour les ORGP visant à améliorer la connaissance des impacts de la pêche sur les espèces inscrites à l'ACAP*) et a recommandé que le document soit actualisé et converti en un document d'orientation officiel de l'ACAP. Le Groupe de travail a appuyé cette recommandation, et a par ailleurs suggéré que les orientations actualisées ne se concentrent pas spécifiquement sur les ORGP, mais vise les programmes d'observation en général.

Concernant le document **SBWG8 Doc 13**, l'Argentine a insisté sur le fait que la CCAMLR n'était pas une ORGP, conformément à ce qui est indiqué dans le rapport final de la XXXI^e CCAMLR qui s'est tenue à Hobart, en Australie, du 23 octobre au 1^{er} novembre 2012. L'Argentine a déclaré que la CCAMLR était une organisation de conservation très différente d'une ORGP, et que cette distinction majeure se retrouvant dans son mandat devrait être indiquée de manière plus explicite dans les documents de l'ACAP, ainsi que sur le site Web de l'ACAP. À cet égard, l'Argentine a suggéré d'amender le site Web de l'ACAP dans la section contenant le Portail de données, dans laquelle la CCAMLR est listée comme une ORGP.

Le Groupe de travail a pris acte de l'utilité pour l'ACAP de dialoguer avec les ORGP et la CCAMLR, mais a par ailleurs insisté sur l'importance de dialoguer avec les Parties à l'ACAP concernant les pêches dans les eaux relevant des juridictions nationales. En effet, la stratégie de participation de l'ACAP visant les ORGP et la CCAMLR pourrait être bénéfique si les Parties à l'ACAP peuvent montrer l'exemple que nous voulons voir suivi par les ORGP et la CCAMLR. Le Groupe de travail a également recommandé que le Comité consultatif discute des mécanismes visant à faciliter les collaborations fructueuses et la coordination entre les Parties à l'ACAP et les États de l'aire de répartition qui sont membres d'une ORGP particulière ou de la CCAMLR dans le cadre des travaux de cette ORGP ou de la CCAMLR.

Prenant acte de la liste d'activités potentielles reprise au tableau 1 du document **SBWG8 Doc 13**, et des discussions susmentionnées, le GTCA est convenu que les domaines d'action clés pour le dialogue avec les ORGP demeuraient les suivants :

1. Participer aux examens des ORGP et de la CCAMLR relatifs aux mesures prises en faveur des oiseaux marins (y compris les examens actuels de la CICTA, de la CTOI et de la CPPOC, ainsi que les évaluations en matière de captures accessoires d'oiseaux marins menées conjointement par les ORGP thonières) :
2. Renforcer les mesures des ORGP et de la CCAMLR (y compris la promotion des avis révisés de l'ACAP en matière de bonnes pratiques).
3. Améliorer la collecte, par les ORGP et la CCAMLR, de données relatives aux captures accessoires, renforcer les exigences en matière de communication des informations, et insérer des éléments adéquats en matière d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins dans le système de contrôle de conformité des ORGP et de la CCAMLR. Renforcer la participation de l'ACAP par l'élaboration de produits spécifiques à l'ACAP (p.ex. des avis en matière d'indicateurs relatifs aux captures accessoires d'oiseaux de mer ou de surveillance électronique liée aux oiseaux de mer).

Les actions proposées dans le tableau 1 du document **SBWG8 Doc 13** ont été regroupées en fonction de ces trois domaines d'action et sont présentées en **ANNEXE 6**.

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Soutienne la mise en œuvre des domaines clés prioritaires destinés à favoriser le dialogue avec les ORGP et la CCAMLR, tels qu'ils sont indiqués en **ANNEXE 6**, et fournisse les ressources nécessaires à ces travaux.
2. Soutienne l'actualisation du document **SBWG4 Doc 26 Rév 1** et sa conversion en un document d'orientation de l'ACAP détaillant les bonnes pratiques en matière de collecte de données et les approches de la communication d'informations pour les programmes d'observateurs.
3. Discute des approches à la disposition des Parties à l'ACAP et des États de l'aire de répartition coopérants pour collaborer et coordonner les efforts dans les ORGP et à la CCAMLR, ainsi qu'entre les ORGP et la CCAMLR.

16. SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE

Le document **SBWG8 Inf 04** rend compte d'une évaluation de la capacité des caméras à identifier et à quantifier les captures dans les petites pêcheries à filet maillant péruviennes visant les élasmobranches, en comparant leurs résultats avec les rapports des observateurs. Cinq navires ont été équipés de caméra, et un total de 139 engins de pêche ont été surveillés. Les caméras se sont révélées être des outils efficaces pour identifier les prises, avec un taux de détection de plus de 90% pour 9 des 11 espèces d'élasmobranches capturées. Les taux de détection de captures accidentelles étaient nettement inférieurs (tortue de mer = 73% ; cétacés = 67%). La capacité de la caméra à quantifier les prises ciblées s'est détériorée avec la quantité et les espèces plus petites. Ceci démontre que les caméras peuvent constituer une méthode rentable, en termes temporels et économiques, pour surveiller les pêches à

petite échelle et qu'elles peuvent servir à combler les défaillances existantes dans les rapports d'observateurs. Les caméras ne sont toutefois pas encore considérées comme un moyen suffisant pour effectuer un suivi efficace des captures accessoires.

Le document **SBWG8 Inf 09** rapporte la mise en œuvre du suivi électronique (SE) opéré par l'autorité australienne de gestion des pêches dans trois pêches du Commonwealth australien en 2015. Le SE a été introduit dans les pêches palangrière démersale et au filet maillant (qui vise les requins et les poissons à écailles), et les pêches palangrières pélagiques (qui visent le thonidés et les marlins). Le document décrit brièvement les objectifs et les principes directeurs que l'Australie applique lors de l'utilisation de la SE, et souligne que la technologie SE est l'un des outils de surveillance des pêches utilisés dans les pêcheries du Commonwealth. Les expériences de l'Australie en matière de vérification des registres suite à l'introduction de la SE ont été présentées, ainsi qu'une courte discussion sur le fait que le visionnage de SE a contribué à améliorer les pratiques de manipulation de la capture accessoire.

Le document **SBWG8 Inf 22** présente les essais de surveillance électronique (SE) collaborative menés dans la pêche palangrière démersale néo-zélandaise. Cette approche est soutenue par le gouvernement, les pêcheurs commerciaux, les détenteurs de quotas, et le Groupe de travail sur le puffin de Parkinson (GTPP) qui ont entrepris de développer une surveillance électronique des captures d'oiseaux marins dans ce projet de « démonstration de faisabilité » en 2016-2017. Ce projet découle des résultats obtenus lors d'un essai mené précédemment et présenté au GTCA7 (**SBWG7 Inf 18**). L'objectif global du projet 2016-2017 est : « d'évaluer l'efficacité de la SE relativement à l'observation humaine dans la détection et l'enregistrement de captures accessoires d'oiseaux marins au niveau des espèces. » Plus spécifiquement, ce projet vise à améliorer l'exactitude des estimations du nombre de captures total, des taux de capture, d'oiseaux marins (surtout concernant le puffin de Parkinson et le puffin à pieds pâles) dans la pêche palangrière démersale.

Le document **SBWG8 Inf 29** indique que le gouvernement néo-zélandais est en train de développer un système de rapports et de surveillance afin de fournir des données vérifiables, précises, intégrées et rapides sur les activités de pêche pour les gestionnaires de pêche. Ce système se compose de : a) rapports électroniques transmis par les pêcheurs sur les prises et les activités de pêche, b) communication automatisée de la position lors des opérations de pêche, et c) la surveillance électronique en utilisant des caméras sur les navires de pêche. La communication d'informations sur les captures et les efforts par voie électronique sera mise en place à partir du 1er octobre 2017 jusqu'au 1er avril 2018, et la surveillance électronique sera introduite du 1er octobre 2018 au 1er avril 2020. Ce nouveau système permettra d'atteindre un niveau de compréhension inédit de l'ampleur de la capture accessoire d'oiseaux marins dans les pêches commerciales de Nouvelle-Zélande, et des informations nettement plus précises pour catégoriser les risques de captures accessoires. Au fil du temps, les informations plus larges et plus solides qui résulteront de ce nouveau système de rapports et de surveillance permettront d'améliorer la prise de décision et de mieux cibler les actions de gestion en lien avec les interactions entre les oiseaux marins et les pêcheries commerciales.

Le document **SBWG8 Inf 24** traite des projets de surveillance électronique (SE) qui sont en cours dans les pêcheries d'Alaska, notamment le développement de protocoles ou de systèmes visant à améliorer l'identification des espèces. Un essai mené dans les pêcheries palangrières pour identifier les espèces d'oiseaux capturés accidentellement impliquait que l'équipage du navire maintienne les oiseaux capturés devant une caméra de SE pendant

plusieurs secondes. À ce jour, il n'existe qu'un seul exemple de cet exercice, ce qui indique qu'il est préférable de ne pas utiliser de procédure impliquant l'équipage. Des avancées ont été réalisées dans le domaine des algorithmes de traitement d'image pour l'identification des espèces et la mesure des longueurs, grâce à l'utilisation d'ensembles de données d'images de formation. Les algorithmes d'apprentissage artificiel, qui peuvent identifier 43 espèces de fond avec une exactitude de 94% et récolter des mesures de longueur avec une marge de 1 cm de la longueur réelle, s'étendent aux espèces d'oiseaux marins. L'utilisation de la SE pour contrôler le respect du déploiement de lignes de banderoles est également à l'étude, tant sur les grands que sur les petits navires. Les résultats initiaux montrent que l'utilisation de la SE pour contrôler le respect des normes de fonctionnement des lignes de banderoles est moins efficaces sur les petits navires que sur les grands navires, mais ces taux de réussite devraient aussi être comparés aux taux signalés par les observateurs.

Le Groupe de travail a rappelé que le CC9 avait adopté un avis développé lors du GTCA7 pour la surveillance électronique (SE) relative aux oiseaux marins, et encouragé à transformer cet avis en un document d'orientation à destination des Parties à l'ACAP et d'autres afin d'encourager l'inclusion d'objectifs en matière de capture accessoire d'oiseaux marins dans des initiatives de SE. Le Groupe de travail a recommandé que cette approche repose sur les recommandations (i-vii) convenues lors du GTCA7 :

- i. La conception des systèmes de SE, ainsi que les procédures régissant leur déploiement, doit offrir la garantie que les images seront enregistrées et stockées de façon à empêcher tout acteur externe de les falsifier, et en toute sécurité afin de permettre un visionnage ultérieur. En outre, l'analyse des images devra se faire par des analystes indépendants.
- ii. Les systèmes de SE devront rassembler des données à échelle fine concernant le jour, l'heure et la localisation du déploiement et de la récupération des engins de pêche.
- iii. Les systèmes de SE doivent fournir des images précises des engins de pêche utilisés, de la façon dont ils sont déployés et récupérés. Toutes les opérations de mise à l'eau et de halage devront être enregistrées.
- iv. Les images collectées par les systèmes seront analysées de manière indépendante, de façon à garantir la transparence et la fiabilité du programme de surveillance et de tous les aspects qui y sont liés.
- v. Les systèmes de SE devront fournir des images offrant une vue claire et dégagée des mesures d'atténuation requises par les autorités réglementaires, et elles seront analysées de manière indépendante afin de confirmer que ces mesures sont déployées en toute conformité avec les prescriptions d'usage.
- vi. Les oiseaux marins recueillis vivants à bord du navire devront être traités dans le respect des avis de l'ACAP relatifs au décrochage des hameçons sur les oiseaux marins.
- vii. Des protocoles relatifs à l'identification des oiseaux marins au niveau des espèces devront être élaborés et appliqués, le cas échéant. Ces protocoles peuvent notamment inclure, la rétention de la carcasse ou d'un échantillon de plume ou de muscle en vue d'une analyse post-sortie. Le protocole devrait, le cas échéant,

intégrer les avis repris dans le Guide d'identification de la capture accessoire des oiseaux marins de l'ACAP.

- viii. Dans l'idéal, l'élaboration de systèmes de SE devrait inclure une phase préparatoire à la mise en œuvre, au cours de laquelle les différentes parties prenantes travailleraient de concert pour résoudre les défis liés à l'application du système, ainsi qu'un processus permettant de fournir des commentaires à l'égard justement de la façon dont le système est mis en place.

Le Groupe de travail a également rappelé que le GTCA7 avait identifié les questions suivantes qui devraient être incluses dans l'élaboration d'un document d'orientation sur la SE :

- des citations d'études sur lesquelles les avis en matière de meilleures pratiques sont fondés ;
- des avis relatifs aux moyens susceptibles d'être mis en place pour le stockage des informations lorsque des navires hauturiers doivent rester en mer pendant de longues périodes, et des avis relatifs aux protocoles de transmission des données vers l'État du pavillon afin que celles-ci puissent y être analysées (p. ex. par transbordement ou une fois arrivé dans un port) ;
- des avis relatifs au rôle des opérateurs de navires et des équipages dans l'entretien de l'équipement, et des avis en matière de planification d'urgence pour les cas où les systèmes de SE font défaut.

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Prenne acte des travaux intersessions prévus visant à développer encore de lignes directrices de bonnes pratiques relatives à l'utilisation de la surveillance électronique en lien avec la capture accessoire des oiseaux marins, et encourage les Parties et d'autres à participer à ces travaux.

17. ÉVALUATION DES RISQUES

17.1 Nouvelles informations pour les espèces/pêches, y compris le chevauchement des oiseaux marins et des efforts de pêche

Le document **SBWG8 Inf 05** traite d'une étude qui s'est fondée sur de nombreuses données de suivi sur les albatros hurleurs (1990-2012) collectées parmi les populations d'oiseaux qui se reproduisent en Géorgie du Sud (South Georgia/ Islas Georgias de Sur)¹ afin d'étudier le chevauchement avec les efforts de pêche palangrière renseignés par la CICTA. En utilisant des données recueillies sur plusieurs années, les auteurs sont arrivés à la conclusion que les femelles en phase de reproduction courent un plus grand risque que les mâles dans les flottes de pêche palangrière pélagique dans l'Atlantique sud-ouest. Un indice de chevauchement (basé sur l'effort de pêche et la répartition des oiseaux) a révélé une corrélation positive avec le nombre d'oiseaux bagués morts signalés sur les palangriers, ce qui indique que la mesure est un bon indicateur du risque de capture accessoire. La polarisation sexuelle dans le

chevauchement, confirmée au fil des ans, et la mortalité sexospécifique qui en résulte probablement pourraient expliquer le plus faible taux de survie des femelles dans la colonie. Les risques émanant des pêches se modifient au fil des saisons ; les deux sexes ont chevauché les zones d'efforts de pêche palangrière pélagique lors de la période d'incubation (janvier-mars), et en particulier lors de la période post-couvée et de l'élevage des poussins (mai - décembre), alors que le chevauchement est négligeable lors de la couvée (avril). Le plus haut pourcentage de chevauchement a été enregistré par la flotte taïwanaise, devant les navires battant pavillon du Brésil, de l'Uruguay, de l'Espagne, du Japon et du Portugal. Les femelles courent systématiquement un plus grand risque dans la région de confluence Brésil-Malouines (Falklands/Malvinas)¹, alors que les niveaux de chevauchement des mâles avec les pêcheries opérant entre les latitudes 35° et 45°S étaient plus faibles et plus variables. Les résultats ont des implications majeures pour la gestion des pêcheries palangrières de la CICTA et la conservation de cette population d'albatros hautement vulnérable.

La ségrégation sexuelle en mer génère souvent un chevauchement inégal avec différentes pêcheries, qui a pour conséquence une capture accessoire sexospécifique, ce qui amplifie l'impact sur le niveau de population. Dans la catégorie des grands albatros (*Diomedea* spp.), les mâles (le sexe le plus présent) ont tendance à passer plus de temps à des latitudes plus hautes que les femelles. Par conséquent, davantage de femelles sont capturées dans la pêche palangrière pélagique dans les zones sous-tropicales et tempérées. Bien que ceci ait été démontré pour le *Diomedea exulans*, ce n'est pas le cas pour l'ensemble des espèces de grands albatros. Le document **SBWG8 Inf 06** rend compte du degré de dysmorphie sexuelle chez les albatros royaux (*D. epomophora* and *D. sanfordi*). Les fonctions discriminantes développées afin de déterminer les espèces et le sexe ont révélé une dysmorphie sexuelle conséquente chez les deux espèces. Sur la base de tous les oiseaux identifiés (n = 128), la capture accessoire dans les pêches palangrières pélagiques uruguayennes concernait plutôt les femelles, ce qui indique une ségrégation en mer. Les fonctions discriminantes présentées permettent d'identifier les espèces et le sexe des individus, ce qui fournit des données critiques pour les évaluations ultérieures de la capture accessoire.

Le document **SBWG8 Doc 17** présente la première évaluation mondiale de la capture accessoire des oiseaux de mer ventilée par âge et par sexe, en effectuant des recherches sur l'incidence que peuvent avoir les régions et les méthodes de pêche. La capture accessoire est fortement marquée par le sexe (65% pour 123 spécimens) et l'âge (92% pour 114 spécimens), les prises étant majoritairement des oiseaux mâles et adultes. La capture accessoire d'adultes et de mâles est plus marquée dans les régions subpolaires, alors que les femelles et les spécimens immatures se retrouvent plus souvent capturés dans les eaux subtropicales. Les méthodes de pêche n'ont une influence par rapport au sexe et à l'âge que dans les régions subpolaires. Ainsi, les différences en termes de sexes et d'âges constituent une caractéristique courante de la capture accessoire des pêches mondiales, et sont, pour la majeure partie, liées aux différences de répartition en mer des oiseaux. Ce déséquilibre dans la mortalité influence l'incidence des activités de pêche sur les populations, ce qui représente un facteur important pour les espèces menacées. Le document recommande de mener des études de suivi supplémentaires afin d'améliorer les connaissances sur le chevauchement relatif des espèces en fonction de l'âge et du sexe, et dès lors sur la probabilité de capture accessoire. Il convient que les observateurs à bord de navires recueillent des données sur le sexe, l'âge et l'origine des oiseaux de mer capturés accidentellement et d'inclure les effets sexospécifiques lors de l'étude de l'influence des pêches sur le cycle biologique des albatros

et des pétrels pour mieux comprendre l'incidence de la pêche sur les dynamiques démographiques.

Le Groupe de travail a noté l'importance de ces documents (**SBWG8 Inf 05**, **SBWG8 Inf 06**, **SBWG8 Doc 17**) pour améliorer les connaissances sur l'impact de la capture accessoire en fonction du sexe et de l'âge sur les populations des espèces inscrites à l'ACAP. Le Groupe de travail a encouragé les Parties et d'autres acteurs à tenir compte des différences d'âge et de sexe en s'assurant que des individus d'âge et de sexe différents sont inclus dans les études de suivi, que les informations relatives à l'âge et au sexe sont recueillies des oiseaux capturés accidentellement dans les programmes d'observateurs, et que les effets sexospécifiques sont inclus dans les évaluations de risque et d'impact sur les oiseaux marins.

Le document **SBWG8 Inf 10** compile les données sur la répartition obtenues grâce à des registres non systématiques (observation d'oiseaux pélagique) et systématiques (suivi des pêches) pour décrire les apparitions de, et les menaces qui pèsent sur les albatros des Galapagos (*Phoebastria irrorata*) au large du Chili et dans le Pacifique sud-est. Les observations d'oiseaux ont été corrélées à une série de facteurs comme la saison et les indicateurs El Niño comme l'indice d'oscillation austral (IOA). Au total, quelque 13 albatros des Galapagos ont été observés, parmi lesquels 10 l'ont été dans la période non reproductive (décembre à avril). Des albatros des Galapagos ont été observés à 4 391 km au sud des îles Galapagos (38°S) et à 920 km à l'ouest de la côte sud-américaine (79° O), et étaient associées à des pêches palangrière pélagique industrielle et chalutière démersale. Bien qu'il n'existe pas de traces de capture accessoire, l'observation d'individus se nourrissant de rejets et d'abats suggère un risque de mortalité éventuel pour cette espèce.

Le Groupe de travail a salué ce document et les approches utilisées aux fins d'améliorer la connaissance de la répartition en mer des espèces inscrites à l'ACAP, et a encouragé les Parties à examiner l'approche décrite dans le document, ou d'autres nouvelles approches, afin de contribuer à l'affinement du risque posé par les opérations de pêche aux albatros et aux pétrels.

Les îles Géorgie du Sud (South Georgia/Islas Georgias del Sur)¹ sont un site de reproduction majeur pour quatre espèces inscrites à l'ACAP, mais ces populations ont connu de forts déclin, principalement dus à la capture accessoire dans la pêche palangrière pélagique et démersale et la pêche au chalut. Le document **PaCSWG5 Doc 10** présente une analyse des données de suivi pour quatre populations des espèces inscrites à l'ACAP (albatros hurleur, à sourcils noirs, à tête grise, et les pétrels à menton blanc) et calcule le chevauchement avec les pêches palangrières pélagiques et démersales et les pêches chalutières dans l'océan Austral pour la période 1990-2009. En utilisant des données particulièrement détaillées recueillies à tous les stades importants du cycle biologique (y compris les stades juvéniles), pondérées en fonction de la proportion de la population qu'ils représentaient (sur la base des modèles démographiques), les auteurs ont réussi à produire des répartitions mensuelles par population. Les zones à risque de chevauchement avec des pêches palangrières pélagique se situaient dans le sud-ouest de l'Atlantique (Brésil-Malouines (Falklands/Malvinas))¹, la région de confluence, le sud-est de l'Atlantique (de Tristan de Cunha vers l'est jusqu'à la remontée du Benguela) et le sud-ouest de l'océan Indien (nord des îles Prince Édouard) et avec les pêches palangrières démersales et chalutières dans le sud-ouest de l'Atlantique, et le plateau patagonien) et le sud-est de l'océan Atlantique (remontée du Benguela). Les zones identifiées correspondent largement aux zones dans lesquelles des taux de capture accessoire élevés ont été enregistrés, ce qui renforce la nécessité de mettre en place des

mesures d'atténuation de la capture accessoire. Le document appuie les recommandations émises dans le document **SBWG8 Doc 17** pour approfondir les études de suivi et la collecte d'informations relatives à l'âge sur les individus impliqués dans la capture accessoire.

En vue de renforcer et coordonner les efforts visant à améliorer le statut de conservation des populations d'albatros hurleurs, à sourcils noirs et à tête grise, le Royaume-Uni a récemment élaboré et met actuellement en œuvre de plans d'action de conservation sexospécifiques pour les membres de ces espèces qui se reproduisent aux îles Géorgie du Sud (South Georgia/ Islas Georgia del Sur)¹ (**PaCSWG4 Inf 30**). Ces plans servent de cadre pour orienter les actions nécessaires pour améliorer le statut de conservation de ces populations. Les plans reconnaissant qu'en raison de leur nature disparate, le statut de conservation de ces espèces et populations ne pourra être atteint que grâce à une approche coordonnée au niveau international afin d'atténuer les menaces. Par conséquent, les plans ont été élaborés de concert avec diverses parties prenantes et servent à faciliter le processus collaboratif qu'est la mise en œuvre. Les plans sont mis en œuvre au cours de la période 2016-2020, qui a été fixée pour coïncider avec le calendrier du Plan d'action pour la biodiversité pour les îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands/ Islas Georgias del Sud e Islas Sándwich del Sur)¹. Toutefois, cet objectif général demande du temps pour être atteint et il convient ensuite de maintenir ce statut de conservation favorable pour ces trois populations, et les plans devront donc se poursuivre au-delà de cette période de cinq ans.

Le Groupe de travail a remercié les auteurs des documents **PaCSWG4 Doc 10** et **PaCSWG4 Inf 30** sur les analyses présentées et les plans d'action de conservation élaborés pour les populations hautement prioritaires inscrites à l'ACAP, qui sont considérées utiles à la compréhension et à la priorisation des besoins en matière de conservation. Le Groupe de travail a encouragé d'autres Parties d'élaborer des plans de conservation pour les populations hautement prioritaires qu'elles abritent.

Relativement au document **PaCSWG4 Doc 10**, la délégation argentine a reconnu les efforts des scientifiques visant à utiliser la double nomenclature et les notes de bas de page, conformément à la Résolution 2.9 dans certaines parties du document présenté. Par ailleurs, l'Argentine a exprimé des objections portant sur certaines informations présentées, selon les termes repris en **ANNEXE 7** au présent rapport.

La République argentine s'est opposée à la présentation des documents **PaCSWG4 Inf 30** selon les termes repris en **ANNEXE 7** au présent rapport.

Le Royaume-Uni a répondu à cette objection selon les termes repris en **ANNEXE 8** au présent rapport.

Le document **PaCSWG4 Inf 24** rend compte de l'utilisation des données de répartition relatives à toutes les espèces d'oiseaux marins menacés de par le monde à Tristan da Cunha afin de fournir des orientations sur les zones pouvant devenir des aires marines protégées (AMP) dans le sud de l'océan Atlantique. Ceci a été fait en combinant des données de suivi récoltées tout au long de l'année relativement à six espèces, en utilisant l'outil de conservation-planification systématique « Zonation » pour délimiter les zones qui permettraient de protéger la proportion la plus grande possible de chaque population. L'intensité d'utilisation de ces zones varie entre les espèces et les saisons. Le rapprochement des sites utilisés par les six espèces suggère que les zones les plus importantes de l'Atlantique Sud sont situées au sud de l'Afrique du Sud, aux alentours de l'Atlantique Sud

central, entre 30°S et 55°S, et à proximité de l'Amérique du Sud. L'effort de pêche palangrière mené dans ces zones intensément utilisées représente environ 11 millions d'hameçons par an, en moyenne, ce qui souligne la nécessité de disposer d'un meilleur suivi des taux de capture accessoire d'oiseaux de mer et du respect des obligations s'appliquant aux pêcheries en matière d'atténuation de la capture accessoire. Il n'existe pas de chevauchement entre les zones identifiées et les AMP existantes en Atlantique Sud.

Le Groupe de travail a indiqué que les documents **PaCSWG4 Doc 10**, **PaCSWG4 Inf 30** et **PaCSWG4 Inf 24** témoignent de vastes chevauchements entre les pêches commerciales et les populations hautement prioritaires de l'ACAP. Le degré de chevauchement avec les flottes de pêche pélagiques asiatiques en haute mer a été noté et des informations utiles pour actualiser la stratégie de dialogue avec les ORGP ont été examinées. Il a également été indiqué qu'il existait un haut degré de chevauchement entre les espèces d'intérêt et les pêches menées par certaines Parties à l'ACAP.

Le document **SBWG8 Inf 30** actualise les estimations avancées par la Nouvelle-Zélande concernant le nombre total de captures accessoires d'oiseaux de mer en y incorporant l'année de pêche 2015-2016. La série d'extrapolations la plus récente a employé une méthode d'extrapolation simplifiée (taux basé sur les strates) qui fonctionne avec toutes les espèces d'oiseaux marins. Cette approche est stratifiée par zones et permet aux navires de plus grande taille de bénéficier d'un effet annuel aléatoire (puisque'ils ont été plus fréquemment observés). Les résultats supportent relativement bien la comparaison avec les estimations précédentes et l'évaluation quantitative des risques pour les oiseaux marins. L'évaluation quantitative des risques réalisée par la Nouvelle-Zélande, sur laquelle se fonde les PAN-Oiseaux de mer de la Nouvelle-Zélande a été ré-effectuée en 2016, et les modifications apportées à la méthodologie utilisée et les scores de risques qui en résultent sont discutés.

Le Brésil a communiqué les conclusions d'une évaluation des risques écologiques pour six espèces d'albatros et de pétrels sujettes à la mortalité accidentelle lors d'opérations de pêche dans la flotte Itaipava, à Espirito Santo, au Brésil (**SBWG8 Inf 28**). Il a fallu cette approche pour tenir compte de la répartition spatiale de cette flotte et son chevauchement avec les albatros et les pétrels vulnérables, l'utilisation d'une série d'engins de pêche et de données antérieures sur la capture accessoire d'oiseaux marins, le manque de données fournies par des observateurs en mer, et le faible respect des réglementations en vigueur commandant l'utilisation de mesures d'atténuation en deçà de 20°S. Cinq des six espèces étudiées ont été classées comme ayant une vulnérabilité « intermédiaire-haute » ou « haute » aux méthodes de pêche palangrière pélagique et de pêche à la ligne. Ceci est préoccupant, puisque la flotte Itaipava se compose de 600 navires et que les espèces menacées sont les plus vulnérables, comme les espèces suivantes : *Diomedea dabennena*, *D exulans*, *Thalassarche chlororhynchos*, *Procellaria conspicillata* et *P. aequinoctialis*.

Le document **SBWG8 Doc 07** fait le point sur un projet visant à étendre le cadre d'évaluation des risques appliqué aux principales méthodes de pêche dans la Zone économique exclusive (ZEE) de la Nouvelle-Zélande à un plus grand éventail de pêcheries. La méthodologie a été appliquée aux données publiques de pêche des ORGP thonières partout dans l'hémisphère Sud pour les 26 espèces d'oiseaux marins inscrites à l'ACAP qui se reproduisent dans l'hémisphère Sud. Cette version de l'évaluation des risques est une mise à jour de celle qui a été présentée à la CCSBT en mars 2017 suite à l'inclusion des données sur l'effort au nord de 25° S de la WCPFC. Ce document rend compte des progrès effectués ; et les données utilisées dans cette itération initiale comportent quelques défaillances. Ainsi, plus

particulièrement, la vulnérabilité des oiseaux marins aux captures a été estimée sur la base de données provenant uniquement de Nouvelle-Zélande ; la répartition des oiseaux marins était simpliste ; et les données sur l'effort non signalé aux ORGP n'ont pas été incluses. Cette analyse sera actualisée, lorsque de meilleures données seront disponibles. La Nouvelle-Zélande est en quête de collaborateurs prêts à travailler à l'amélioration de cette évaluation des risques et est encouragée par des propositions du Japon et de l'Australie.

Le Groupe de travail a remercié les auteurs des documents **SBWG8 Inf 30**, **SBWG8 Inf 28** et **SBWG8 Doc 07**, lesquelles constituent une contribution précieuse au développement d'approches de l'évaluation des risques que présente la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches pour ces oiseaux. Il a été noté que pour mener ces études, la collaboration entre les Parties concernant la communication de données améliorera grandement les estimations et donc l'utilité des évaluations de risques. Ceci est particulièrement vrai pour le projet d'évaluation des risques dans l'hémisphère sud (**SBWG8 Doc 07**) qui est mené par la Nouvelle-Zélande, et toutes les Parties sont invitées à soutenir cette initiative. Outre les données provenant des pêcheries, l'accès aux ensembles de données de suivi sera inestimable. D'autres propositions visant à affiner les estimations ont été avancées, notamment de pondérer la densité des oiseaux par saison, méthode qui a récemment porté ses fruits pour la Commission Pacifique Sud, et le WCPFC, dans le cadre de l'évaluation de l'atténuation de la capture accessoire de tortues marines (voir <https://www.wcpfc.int/node/29568>).

Le Groupe de travail a indiqué que, souvent, les évaluations de risques reposaient sur des données limitées, et que l'utilisation de modélisations statistiques complexes en vue de dériver des estimations de l'éventuelle mortalité annuelle (capture accessoire) pouvait entraîner une confiance excessive dans les estimations. Le Groupe de travail a indiqué qu'il convenait d'utiliser une approche prudente dans l'interprétation des résultats de ces analyses, et que la valeur réelle de ces évaluations consistait à permettre une évaluation comparative des risques posés par les pêches aux espèces inscrites à l'ACAP, et de mettre en lumière les zones de pêche à haut risque, ainsi que les zones de gestion.

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Encourage les Parties à participer à des évaluations régionales et mondiales de l'incidence des pêcheries sur les oiseaux de mer.
2. Encourage la collecte de données sur le sexe, l'âge et la provenance des oiseaux pris auprès des observateurs embarqués à bord de navires de pêche afin d'identifier les régions et les flottes où la capture accessoire est la plus susceptible d'avoir un impact sur les populations, et de mieux cibler les méthodes d'atténuation et le suivi de leur mise en œuvre. Cet objectif devrait se retrouver dans le document d'orientation de l'ACAP proposé relativement aux bonnes pratiques en matière de collecte de données et d'approches pour la communication des données à destination des programmes d'observateurs (voir point 15 de l'ordre du jour).

3. Encourage l'inclusion des effets sexospécifiques dans les études menées sur l'influence de la pêche sur les traits du cycle biologique des albatros et des pétrels afin d'améliorer notre connaissance des effets de la pêche sur la dynamique démographique.
4. Continue à insister sur la nécessité pour les pêcheries d'utiliser des mesures d'atténuation de la capture accessoire, surtout si elles opèrent dans les eaux nationales ou internationales faisant partie de l'aire de répartition des espèces inscrites à l'ACAP, en particulier des populations hautement prioritaires.

18. PRISE DÉLIBÉRÉE D'ESPÈCES INSCRITES À L'ACAP

Aucun document du Groupe de travail ou document d'information n'a été soumis à ce point de l'ordre du jour. Le président a toutefois fait savoir que le GTCA avait déjà été chargé d'examiner les connaissances existantes sur l'ampleur des prises intentionnelles d'espèces inscrites à l'ACAP en mer, et que cela constituait encore une action du Programme de travail. Le Groupe de travail a reconnu les difficultés rencontrées pour obtenir des estimations du nombre de prises intentionnelles d'oiseaux marins en mer, et pour éliminer cette menace, mais est convenu que ces travaux devaient se poursuivre. Il a été signalé que BirdLife était en train de récolter des photographies, prises par des observateurs de pêches et d'autres intervenants, d'oiseaux ayant été mutilés. Le Groupe de travail a indiqué que, bien que ceci soit utile, cela ne relevait pas des prises intentionnelles, et que l'examen mené par l'ACAP devrait se concentrer sur ces dernières. Plusieurs Parties ont proposé de s'atteler à l'examen des connaissances disponibles en matière de prise intentionnelle et de présenter les résultats de l'examen au GTCA9.

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Prenne acte des travaux intersessions prévus en vue de rassembler les connaissances actuelles sur la nature et l'ampleur de la prise intentionnelle d'espèces inscrites à l'ACAP en mer, et encourage les Parties et d'autres acteurs à s'associer à ce processus en fournissant des informations pour alimenter cet examen.

19. PAI/PAN - OISEAUX DE MER DE LA FAO

19.1 Examen et état de la mise en œuvre de PAN-Oiseaux de mer

Deux documents ont été fournis à la réunion: le document **SBWG8 Doc 11**, «Follow-up on the implementation of the NPOA-Birds of the Argentine Republic » [Suivi de la mise en œuvre du PAN-Oiseaux de mer de la République argentine], et le document **SBWG8 Inf 21**, «Implementation and review of New Zealand's 2013 NPOA-Seabirds » [Mise en œuvre et révision du PAN-Oiseaux de mer de 2013 de la Nouvelle-Zélande].

L'Argentine a présenté le document **SBWG8 Doc 11**, lequel décrit le processus participatif utilisé pour mettre en œuvre le PAN-Oiseaux de mer. Ce processus a été utilisé pour établir des règles visant à garantir l'utilisation de lignes de banderoles sur la flotte de chalutiers congélateurs à partir de 2018.

L'Argentine a également mentionné deux autres documents traitant de la mise en œuvre de leur PAN-Oiseaux de mer, que l'Argentine présentera au GTCA9, en 2019. Un document décrit les changements à long terme observés dans le régime alimentaire des albatros à sourcils noirs, suite à une expansion des pêches. Le régime alimentaire des oiseaux s'est modifié, principalement en raison de l'émergence de rejets comme source d'alimentation abondante et fiable. Le second document décrit les rassemblements d'oiseaux qui entourent les chalutiers pélagiques et analyse les interactions avec les activités de pêches entre 2011 et 2013. Les deux documents peuvent être transmis sur demande à tout membre du GTCA.

L'examen par la Nouvelle-Zélande de son PAN-Oiseaux de mer (voir **SBWG8 Inf 21**) s'achèvera en 2018. Le Brésil a indiqué que leurs PAN-Oiseaux de mer faisaient actuellement l'objet d'un examen, et l'Australie a fait savoir qu'un PAN-Oiseaux de mer était en cours d'élaboration.

En réponse à l'action 3.1 du programme de travail 2016-2018, un document a été présenté au GTCA7 (**SBWG7 Doc 13**). Celui-ci présente un passage en revue de la mise en œuvre des PAI à l'échelle internationale, pays par pays. Ce document a été partiellement actualisé à la suite de commentaires émis lors du GTCA7. Il a également été noté qu'il existait peu de preuves que les rares PAN-Oiseaux de mer établis avaient effectivement mené à une réduction de la capture accessoire. Les auteurs du document sont en train de l'actualiser afin de le présenter lors d'une prochaine réunion de la FAO CORFI, et a donc invité à faire part de toute mise à jour qui devrait être incluse, en particulier concernant l'efficacité des PAN-Oiseaux de mer existant en matière de réduction de la capture accessoire d'oiseaux de mer.

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Encourage les Parties à l'ACAP qui ne disposent pas d'un Plan d'action national - Oiseaux de mer à élaborer et à adopter un plan qui respecte les lignes directrices techniques de la FAO.
2. Encourage les Parties disposant d'un PAN-Oiseaux de mer à le réviser et à le renforcer, le cas échéant, afin de garantir une conformité complète avec les lignes directrices techniques de la FAO.
3. Encourage les Parties à signaler au GTCA des études de cas qui font état d'une réussite et qui soulignent les domaines problématiques, dans lesquels des travaux supplémentaires sont nécessaires et qui pourraient bénéficier d'une collaboration ou de conseils.
4. Encourage les Parties à prendre part au processus en cours visant à mener un examen de l'efficacité des PAN-Oiseaux de mer au niveau mondial afin de réduire la capture accessoire des oiseaux marins.

20. LISTE DES ESPÈCES INSCRITES À L'ANNEXE 1 DE L'ACCORD

Aucun document du Groupe de travail ou document d'information n'a été soumis à ce point de l'ordre du jour. Le Groupe de travail a rappelé que deux questions avaient été identifiées lors de l'examen des critères d'inscription fondés sur la mer, puis discutés lors du GTCA7. Il a déclaré qu'il serait utile d'étudier ces critères de manière plus approfondie lors de la période intersessions menant au CC11. Ces questions consistent à préciser la définition et les scores des menaces en mer, et traiter les doublons entre plusieurs catégories.

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Approuve l'examen approfondi des critères d'inscription d'espèces à l'ACAP par l'ensemble des groupes de travail.

21. POPULATIONS PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE MESURES DE CONSERVATION

Le Secrétariat a fait le point sur les travaux en cours visant à actualiser les priorités relatives aux menaces en mer pesant sur les espèces inscrites à l'ACAP. Le but de, et l'approche utilisée dans ce processus a est décrit dans le document **RdP4 Inf 06 Rév 1**. Les tableaux examinés étaient des mises à jour à partir des tableaux présentés en Annexe 2 au document **CC8 Doc 14 Rév 2** et ensuite du document **RdP5 Doc 15 Rév 1**. Il a été noté que bien que certaines données ont été actualisées ou ajoutées, des experts en pêche au sein du Groupe de travail avaient été encouragés à examiner les contributions restantes avant de parachever ces tableaux afin de les présenter à la RdP6, pour s'assurer que les données saisies dans la base de données sont exhaustives et exactes.

Il a été indiqué que très peu de données du tableau de priorisation portaient sur les pêches artisanales ou à petite échelle. Ceci est dû au manque de données quantitatives relatives à ces pêcheries, et la priorisation s'axe davantage sur les pêches industrielles plus conséquentes. On espère qu'au fil du temps, lorsque de plus amples données seront disponibles, cette approche de la priorisation s'élargisse, afin d'inclure les pêches plus artisanales et à petite échelle.

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Encourage les experts en pêche concernés, issus des Parties et d'autres organisations, à examiner les pêcheries reprises dans le tableau de priorisation et à informer le Secrétariat avant le 30 novembre 2017, afin que les informations puissent être intégrées à l'exercice de priorisation mené en amont de la RdP6.

22. PROGRAMMES FINANCÉS PAR L'ACAP

Aucun document du Groupe de travail ou document d'information n'a été soumis à ce point de l'ordre du jour. Le président du Comité consultatif a brièvement expliqué que la question de la suspension des programmes de petites subventions et de détachement de l'ACAP, effective depuis 2015, et les éventuelles pistes pour lever les obstacles et relancer le mécanisme de financement (**CC10 Doc 20**), seraient abordées lors du CC10.

23. OUTILS ET LIGNES DIRECTRICES

23.1 Mises à jour et nouvelles lignes directrices

Le document **SBWG8 Inf 15** traite des éventuelles conséquences de la capture accessoire sur les populations inscrites à l'ACAP, en particulier de l'identification des oiseaux de mer au niveau de l'espèce. Au sein du groupe d'espèces de l'albatros hurleur, les *Diomedea exulans*, *D. dabbenena*, *D. antipodensis gibsoni* et *D. antipodensis antipodensis* voient leur répartition en mer se chevaucher. Cette étude a identifié les espèces, de ce groupe, capturées accessoirement à partir de la longueur du bec mesurée en laboratoire, et a comparé les conclusions avec les méthodes moléculaires (analyse de l'ADN). Les résultats ont indiqué que la méthode consistant à mesurer le bec pourrait être appliquée au Japon et, par conséquent, à d'autres programmes d'observateurs. Cette méthode est désormais introduite comme un élément intégré du Programme d'observateurs japonais.

Le Groupe de travail est convenu que l'étude proposait un outil précieux pour améliorer la qualité des données relatives à la capture accessoire d'oiseaux marins, et a félicité le Japon pour ses efforts visant à régler cette question, et pour l'inclusion de l'outil dans son programme d'observateurs. Le Groupe de travail a encouragé la poursuite de travaux dans ce domaine, et la collaboration avec des chercheurs travaillant à des colonies pour contribuer à développer des outils pour mieux identifier les espèces d'oiseaux marins victimes de captures accessoires. La Nouvelle-Zélande a fait savoir qu'elle disposait d'une vaste base de données concernant les longueurs de bec et d'autres mesures morphométriques provenant de colonies. Cette base de données pourrait être utilisée à ces fins, et la Nouvelle-Zélande s'est dite enthousiaste à l'idée de collaborer à l'amélioration des lignes directrices relatives à l'identification des oiseaux, sur la base de ces données.

Le document **PaCSWG Inf 23** explique que les efforts visant à surveiller l'impact des pêcheries par le biais des observateurs embarqués sur les navires sont monnaie courante, mais qu'à ce jour, les occasions de mieux mesurer les impacts et de disposer de connaissances utiles grâce aux carcasses d'oiseaux marins récupérées suite à des captures accessoires ne sont pas assez exploitées. L'étude suggère que si les protocoles de collecte d'échantillons étaient suivis correctement et que des formations minimales étaient organisées, les carcasses récupérées suite à des captures accessoires pourraient livrer des informations précieuses sur l'état de santé général, les charges polluantes, l'exposition aux maladies de nombreuses espèces, mais également des données démographiques au niveau de la population, la répartition, la génétique, les habitudes alimentaires, entre autres.

Le Groupe de travail a estimé que puisque des avancées sont réalisées quant à l'élaboration de documents pour les programmes d'observateurs, les Parties devraient s'appuyer sur ces lignes directrices afin d'harmoniser les programmes d'observateurs.

Dans le document **SBWG8 Doc 09**, le Secrétariat a actualisé le guide d'identification des oiseaux marins dans la capture accessoire destiné à être utilisé par les observateurs, et qui est produit en collaboration avec l'Institut national japonais de recherche pour les pêcheries en haute mer (NRIFSF). La version la plus récente, mise à jour en 2015, est disponible en anglais, français, espagnol, portugais, chinois traditionnel et chinois simplifié. Les versions coréenne et japonaise sont en cours d'édition. Le guide d'identification a été très bien accueilli par les ORGP, la CCAMLR et au sein des communautés de protection des oiseaux marins. Pour qu'il reste pertinent et utile, ce guide doit être révisé et republié régulièrement. Cette mission avait été envisagée comme projet de détachement, mais n'a pu être réalisée en raison de la suspension du programme de détachement. Dès lors, il convient de trouver une solution pour mener à bien cette tâche importante.

Le Groupe de travail a estimé que tous les processus liés à l'Accord reposaient sur la bonne identification des oiseaux marins capturés accessoirement et a donc confirmé l'importance de ce guide d'identification, comme le document le recommande. La manière de procéder pour y parvenir sera discutée au sein du Comité consultatif, mais il a été suggéré que cette tâche devrait être financée par le budget de base. Outre les ressources humaines que cela requiert, des ressources financières seront nécessaires, y compris pour la traduction des mises à jour dans d'autres langues. Le guide est considéré comme une priorité, mais le Groupe de travail a également pris acte de la nécessité de tenir compte des très nombreuses autres priorités.

Le Groupe de travail s'attendait à ce que le guide d'identification ait besoin, à un moment donné, de faire l'objet de quelques ajouts/modifications, et a souligné qu'il était important de s'assurer que l'ensemble des corrections et des mises à jour nécessaires étaient incluses dans le document révisé, afin d'éviter de devoir effectuer de grandes révisions par la suite. Les membres du Groupe de travail qui ont envie de s'impliquer dans cette tâche ont été encouragés à prendre contact avec le Secrétariat.

Les lignes directrices portant sur l'atténuation des collisions d'oiseaux liées à l'éclairage artificiel ont été abordées dans le document **PaCSWG Inf 26**. Le Groupe de travail n'était pas au courant que les interactions avec l'éclairage artificiel constituaient un problème important pour les espèces inscrites à l'ACAP. Il a toutefois été noté que les navires de tourisme en Antarctique possédaient des connaissances sur l'atténuation des effets liés à l'éclairage des navires, et que des examens généraux et des orientations en la matière avaient été élaborés. Des liens vers des sources d'information (externes) pourraient être inclus sur le site Web de l'ACAP. Le Groupe de travail a indiqué que cette question devrait également être abordée par le GTSPC4, et que sur la base des commentaires émis par les deux groupes de travail, le Comité consultatif examinerait la meilleure manière de procéder : fournir des liens vers des sources externes ou développer des orientations spécifiques à l'ACAP.

23.2 Fiches pratiques en matière d'atténuation

Le document **SBWG8 Doc 08** indique que lors du GTCA7, il a été souligné que de nombreux doublons existaient dans le contenu des documents de révision et de conseils sur les bonnes pratiques de l'ACAP, d'une part, et des fiches pratiques sur la réduction des captures accessoires, d'autre part. Au lieu d'intégrer ces deux documents, le CC9 a décidé de préserver les deux types de documents en établissant des liens appropriés entre eux. Le CC a également décidé que les fiches pratiques sur la réduction soient simplifiées lors de leur prochaine révision pour mieux promouvoir la mise en œuvre pratique des mesures de réduction des captures accessoires. Les mises à jour des spécifications recommandées pour

le lestage des lignes, convenues lors du GTCA7 et du CC9, ainsi que la nouvelle fiche pratique requise sur les dispositifs de protection de l'hameçon, étaient l'occasion d'essayer de nouveaux modèles simplifiés destinés à accroître l'utilité des fiches pratiques pour toucher davantage d'acteurs. Trois propositions de présentation ont été soumises pour examen et le Groupe de travail est convenu que le modèle A4 (SBWG8 Doc 08 Annexe 1) était la plus adaptée des propositions, ajoutant les commentaires suivants :

- il serait judicieux d'ajouter des couleurs ;
- utiliser des points pour simplifier la présentation des informations pour les pêcheurs et faciliter la traduction ;
- la présentation devrait se concentrer exclusivement sur les albatros et les pétrels, et éviter d'utiliser d'autres espèces comme les sternes ;
- le graphique reprenant les lests est à améliorer en rendant l'impression de distance entre le lest et l'hameçon plus réaliste ;
- de termes non sexospécifiques devraient être utilisés (p.ex. changer la ligne mère en ligne) ;
- les dispositifs de protection des hameçons devraient exclure les problèmes et la section de dépannage tant qu'aucun de ces problèmes n'a été prouvé ;
- un minimum de 10 m devrait être utilisé, au lieu de 10 à 15 m.

Les commentaires sur le texte relatifs aux dispositifs de protection des hameçons ont mené à discuter du degré relatif de certitude des dispositifs d'atténuation fondés sur des données empiriques. Ce point de l'ordre du jour sur les fiches pratiques n'a toutefois pas été considéré comme le forum approprié pour discuter de la question. Celle-ci sera discutée au titre du point de l'ordre du jour traitant des bonnes pratiques en matière d'atténuation pour la pêche palangrière pélagique, lors du GTCA9.

Le Groupe de travail est convenu qu'en fonction des fonds disponibles, l'intégralité des fiches pratiques en matière d'atténuation serait ou non convertie dans un format simplifié, qui tiendrait compte des suggestions susmentionnées et des informations reçues des équipages qui le teste. Le Groupe de travail a recommandé que la mise à jour vers le nouveau format puisse se faire de manière progressive, en commençant par les modifications à apporter aux deux fiches qui ont déjà été élaborées (lestage de ligne et dispositifs de protection des hameçons pour la pêche palangrière pélagique), puis les fiches pratiques sur les lignes d'effarouchement pour les pêches palangrières pélagique et démersale, et ensuite d'autres fiches pratiques sur les bonnes pratiques de l'ACAP, et le reste. Le Groupe de travail a remercié Rory Crawford d'avoir permis l'élaboration de ces nouvelles présentations.

Le président a demandé que les contributions détaillées aux fiches pratiques lui soient transmises au plus vite afin qu'elles puissent être envoyées à BirdLife International et aux concepteurs.

RECOMMANDATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF

Il est recommandé que le Comité consultatif :

1. Approuve la mise à jour du guide d'identification de la capture accessoire d'oiseaux de mer de l'ACAP, et alloue des fonds issus du budget de base pour entreprendre ces travaux.

2. Soutienne le processus d'actualisation des fiches pratiques en matière d'atténuation pour utiliser le format simplifié, et alloue des fonds pour mener cette tâche à bien.
3. Examine la meilleure manière de mettre à disposition les recommandations et les lignes directrices relatives à l'atténuation des collisions d'oiseaux en raison de l'éclairage artificiel ; fournir des liens vers des ressources externes, ou développer des orientations spécifiques à l'ACAP.

24. PROGRAMME DE TRAVAIL DU GTCA

24.1 Programme de travail 2016-2018

Les tâches, ayant trait à la capture accessoire d'oiseaux de mer, reprises dans le programme de travail 2016-2018 du Comité consultatif approuvé par la RdP5 et actualisé par le CC9 (CC10 Doc 16) ont été examinées conformément aux discussions menées aux GTCA8 et soumises au Comité consultatif.

24.2 Programme de travail 2019-2021

La composante capture accessoire du Programme de travail 2019-2021 du Comité consultatif (CC10 Doc 17) a été développée sur la base du Programme de travail 2016-2018 du Comité consultatif et conformément aux discussions qui se sont tenues lors du GTCA8. Les tâches pertinentes ont été soumises au Comité consultatif pour examen.

25. ADOPTION DU RAPPORT

Ce rapport a été préparé à l'attention du Comité consultatif pour examen.

26. REMARQUES DE CLÔTURE

Le président a remercié les vice-présidents du Groupe de travail pour leur aide ; les membres et les observateurs pour leurs précieuses contributions à la réunion et à l'élaboration du rapport, ainsi que les auteurs des documents qui ont été examinés. Le président a également remercié ses hôtes, la Nouvelle-Zélande et le Secrétariat de l'ACAP, qui ont mis à la disposition du groupe une excellente salle et les équipements pour la réunion. Le président a remercié la directrice scientifique de l'ACAP, Wieslawa Misiak, ainsi que le Secrétaire exécutif, Marco Favero, pour leur aide considérable et leur implication dans son travail avec le Groupe de travail durant la période intersessions et à l'occasion de cette réunion. Le groupe a vivement remercié Sandra Hale et Cecilia Alal pour leurs services d'interprétation pendant la réunion.

ANNEXE 1. LISTE DES PARTICIPANTS AU GTCA8

SBWG Members	
Anton Wolfaardt	SBWG Convenor, United Kingdom
Igor Debski	Department of Conservation, New Zealand (Vice-convenor)
Sebastián Jiménez	Dirección Nacional de Recursos Acuáticos, Uruguay (Vice-convenor)
Luis Adasme	Instituto de Fomento Pesquero, Chile
Barry Baker	Institute of Marine and Antarctic Studies, Australia
Jonathon Barrington	Department of the Environment and Energy, Australian Antarctic Division, Australia
Nigel Brothers	Humane Society International
Johannes de Goede	Department of Agriculture, Forestry and Fisheries, South Africa
Andrés Domingo	Dirección Nacional de Recursos Acuáticos, Uruguay
Eric Gilman	Hawaii Pacific University, USA
Elisa Goya	Instituto del Mar del Peru (IMARPE), Peru
Gabriela Navarro	Subsecretaría de Pesca y Acuicultura - Ministerio de Agroindustria, Argentina
Tatiana Neves	Projeto Albatroz, Brazil
Ed Melvin	Washington Sea Grant, USA
Graham Robertson	Australia
Mark Tasker	United Kingdom
Barbara Wienecke	Department of the Environment and Energy, Australian Antarctic Division, Australia
Oliver Yates	BirdLife International
Advisory Committee Representatives and Advisors	
Edward Abraham	Advisor, New Zealand
Mariana Alvarez Rodriguez	Representative, Argentina
James Andrew	Advisor, New Zealand
Pep Arcos	BirdLife International
Sonja Austin	Advisor, New Zealand
Dave Goad	Advisor, New Zealand
Freydís Hjörvarsdóttir	Advisor, New Zealand
Caroline Icaza	Representative, Ecuador
Amanda Kuepfer	Advisor, United Kingdom
Jo Lambie	Advisor, New Zealand
Verónica López	Advisor, Chile
Jennifer Matthews	Advisor, New Zealand
Janice Molloy	Advisor, New Zealand
Mahdi Parsa	Advisor, Australia

Richard Phillips	Advisor, United Kingdom/ PaCSWG Co-convenor
Kris Ramm	Advisor, New Zealand
Anne Saunders	Advisor, United Kingdom
Cristián Suazo	BirdLife International
Claire Wallis	Advisor, Australia
Nathan Walker	Advisor, New Zealand/ AC Chair
Richard Wells	Advisor, New Zealand
Oliver Wilson	Advisor, New Zealand

Observers

Karen Baird	BirdLife International
Beth Flint	U.S. Fish and Wildlife Service, USA
Hannes Holtzhausen	MFMR, Namibia
Yukiko Inoue	National Institute of Far Seas Fisheries, Japan
Mi Ae Kim	NOAA Fisheries, USA
Hannahrose Nevins	American Bird Conservancy
Sachiko Tsuji	National Institute of Far Seas Fisheries, Japan

ACAP Secretariat

Marco Favero	Executive Secretary
Wiesława Misiak	Science Officer
John Cooper	Information Officer


Interpreters

Sandra Hale	OnCall Latam
Cecilia Alal	OnCall Latam

Non-attending SBWG members

Joanna Alfaro-Shigueto	Pro-Delphinus, Peru
Jorge Azócar	Instituto de Fomento Pesquero, Chile
Paul Brickle	University of Aberdeen, United Kingdom
Svein Løkkeborg	Institute of Marine Research, Norway
Jeffrey Mangel	Pro-Delphinus, Peru
Ken Morgan	Environment and Climate Change Canada, Canada
Alexandre Marques	Instituto Brasileiro do Meio Ambiente e dos Recursos Naturais Renováveis
Juan Pablo Seco Pon	Instituto de Investigaciones Marinas y Costeras, CONICET-UNMDP, Argentina
Cleo Small	BirdLife International
Roberto Sarralde	Instituto Español de Oceanografía, Spain

ANNEXE 2. CRITÈRES ET DÉFINITION RÉVISÉS DES BONNES PRATIQUES DE L'ACAP EN MATIÈRE D'ATTÉNUATION DE LA CAPTURE ACCESSOIRE D'OISEAUX DE MER

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p>Critères et définition des bonnes pratiques en matière d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer</p> <p><i>Révision effectuée au cours de la dixième Réunion du Comité consultatif :</i></p> <p><i>Wellington, Nouvelle-Zélande, du 11 au 15 septembre 2017</i></p>
---	---

BEST PRACTICE SEABIRD BYCATCH MITIGATION CRITERIA AND DEFINITION

ACAP's Advisory Committee endorsed the following definition of Best Practice to be used when developing advice on mitigation measures to reduce seabird bycatch:

- i. Individual fishing technologies and techniques should be selected from those shown by experimental research to significantly² reduce the rate of seabird incidental mortality³ to the lowest achievable levels. Experience has shown that experimental research comparing the performance of candidate mitigation technologies to a control of no deterrent, where possible, or to status quo in the fishery, yields definitive results. Analysis of fishery observer data after it has been collected on the relative performance of mitigation approaches are plagued with a myriad of confounding factors. Where a significant relationship is demonstrated between seabird behaviour and seabird mortality in a particular system or seabird assemblage, significant reductions in seabird behaviours, such as the rate of seabirds attacking baited hooks, can serve as a proxy for reduced seabird mortality. Ideally, when simultaneous use of fishing technologies and practices is recommended as best practice, research should demonstrate significantly improved performance of the combined measures.*
- ii. Fishing technologies and techniques, or a combination thereof, **should** have clear and proven specifications and minimum performance standards for their deployment and use. Examples would include: specific bird scaring line designs (lengths, streamer length and materials; etc.), number (one vs. two) and deployment specifications (such as aerial extent and timing of deployment), night fishing defined by the time between the end of nautical*


² Any use of the word 'significant' in this document is meant in the statistical context

³ This may be determined by either a direct reduction in seabird mortality or by reduction in seabird attack rates, as a proxy

dusk and start of nautical dawn, and line weighting configurations specifying mass and placement of weights or weighted sections.

- iii. *Fishing technologies and techniques **should** be demonstrated to be practical, cost effective and widely available.* Commercial fishing operators are likely to select for seabird bycatch reduction measures and devices that meet these criteria including practical aspects concerning safe fishing practices at sea.
- iv. *Fishing technologies and techniques should, to the extent practicable, maintain catch rates of target species.* This approach should increase the likelihood of acceptance and compliance by fishers.
- v. *Fishing technologies and techniques should, to the extent practicable not increase the bycatch of other taxa.* For example, measures that increase the likelihood of catching other protected species such as sea turtles, sharks and marine mammals, should not be considered best practice (or only so in exceptional circumstances).
- vi. *Minimum performance standards and methods of ensuring compliance should be provided for fishing technologies and techniques, and should be clearly specified in fishery regulations.* Relatively simple methods to check compliance should include, but not be limited to, port inspections of branch lines to determine compliance with branch line weighting, determination of the presence of davits (tori poles) to support bird scaring lines, and inspections of bird scaring lines for conformance with design requirements. Compliance monitoring and reporting should be a high priority for enforcement authorities.

ANNEXE 3. RÉSUMÉ RÉVISÉ DES AVIS DE L'ACAP POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES ENGINS DE CHALUTAGE PÉLAGIQUES ET DEMERSAUX SUR LES OISEAUX DE MER⁴

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p>RÉSUMÉ RÉVISÉ DES AVIS DE L'ACAP POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES ENGINS DE CHALUTAGE PÉLAGIQUES ET DEMERSAUX SUR LES OISEAUX DE MER</p> <p><i>Révision effectuée au cours de la dixième Réunion du Comité consultatif Wellington, Nouvelle-Zélande, 11 – vendredi 15 septembre 2017</i></p>
---	---

BEST PRACTICE MEASURES

The most effective measures to reduce incidental catch of seabirds in demersal longline fisheries are:

- use of an appropriate **line weighting regime** to maximise hook sink rates close to vessel sterns to reduce the availability of baits to seabirds.
- actively deterring birds from baited hooks by means of **bird scaring lines**, and
- setting at **night**.

Where line weighting is integral to the fishing gear, compared to bird scaring lines and night setting, has the advantage of being more consistently implemented, hence facilitating compliance and port monitoring. Further measures include bird deterrent curtains at the hauling bay, responsible offal management and avoiding peak areas and periods of seabird foraging activity. Current knowledge indicates that the Chilean, or trotline, system with appropriate line weighting and branch line length, will prevent albatross and petrel mortality and is considered best practice mitigation for demersal longline fishing.

It is important to note that there is no single solution to reduce or avoid incidental mortality of seabirds, and that the most effective approach is to use the measures listed above in combination.

⁴ Il convient de noter que le résumé des avis compris dans le document est présenté ici, et non dans la section des révisions.

Best practice mitigation measures for demersal longline fisheries are listed individually below; The recommendations are categorised into general best practice measures (1), followed by best practice measures for line setting (2) and line hauling (3) operations.

1. BEST PRACTICE MEASURES - GENERAL

1.1 Area and seasonal closures

The temporary closure of important foraging areas (e.g. areas adjacent to important seabird colonies during the breeding season when large numbers of aggressively feeding seabirds are present) has been a very effective mechanism to reduce incidental mortality of seabirds in fisheries in those areas.

2. BEST PRACTICE MEASURES - LINE SETTING

2.1 Line weighting

Lines should be weighted to get the baited hooks rapidly out of the range of feeding seabirds. Weights should be deployed before line tension occurs to ensure that the line sinks rapidly out of reach of seabirds.

2.2 Weighted lines for Spanish gear

The use of steel weights are considered best practice. The mass should be a minimum of 5kg at 40m intervals.

Where steel weights are not used, longlines should be set with a minimum of 8.5kg at 40m intervals when using rocks, and a minimum of 6kg at 20m intervals when using concrete weights.

2.3 Weighted lines for Chilean (trotline with nets) system gear

Line weights should conform to those for the Spanish system (see above).

2.4 Weighted lines for autoline gear

Integrated weight longlines (IWL) are designed with a lead core of 50g/m. Their key characteristic is that they sink with a near-linear profile from the surface (minimal lofting in propeller turbulence) and are effective at sinking quickly out of reach of foraging seabirds. IWL should average ≥ 0.24 to 10 m depth.

Where it is practical to use IWL gear in a fishery, IWL is preferred over externally weighted alternatives because of its linear sink profile from the surface and consistent ability to achieve the minimum sink rate.

When using external weights on non-IWL autoline gear, the minimum average sink rate should be 0.3 m/s to 10 m depth. A faster sink rate is necessary with this configuration to minimise the lofting of sections of line between line weights in propeller turbulence. The sink rate can be achieved with a minimum of 5kg at no more than 40m intervals.

2.5 Night setting

Setting longlines at night (between the end of nautical twilight and before nautical dawn) is effective at reducing incidental mortality of seabirds because the majority of vulnerable seabirds are diurnal foragers.

2.6 Bird scaring lines

Bird scaring lines are designed to provide a physical deterrent over the area where baited hooks are sinking.

It is recommended to use a weak link to allow the bird scaring line to break-away from the vessel in the event of a tangle with the main line, and, a secondary attachment between the bird scaring line and the vessel to allow the tangled bird scaring line to be subsequently attached to mainline and recovered during the haul.

Large vessels (≥ 24 m in length)

Two (paired) bird scaring lines should be used simultaneously.

The design of the bird scaring lines should include the following specifications:

- The attachment height should be at least 7m above sea level.
- The lines should be at least 150m long to ensure the maximum possible aerial extent.
- Streamers should be brightly coloured and reach the sea-surface in calm conditions, and placed at intervals of no more than 5m.
- A suitable towed device should be used to provide drag, maximise aerial extent and maintain the line directly behind the vessel during crosswinds.

Small vessels (<24 m in length)

One or two (paired) bird scaring lines should be used.

The design of the bird scaring lines should include the following specifications:

- The attachment height should be at least 6m above sea level.
- The lines should achieve an aerial extent of at least 75 m when setting at ≥ 4 knots, or 50 m if setting at speeds < 4 knots.
- Streamers should be brightly coloured and reach the sea-surface in calm conditions, and placed at intervals of no more than 5m. Streamers may be modified over the first 15 m to avoid tangling.

Sufficient drag must be created to maximise aerial extent and maintain the line directly behind the vessel during crosswinds. This may be achieved using either towed devices or longer in-water sections.

2.7 Offal and discard discharge management

Seabirds are attracted to offal that is discharged from vessels. Ideally offal should be retained onboard but if that is not possible, offal and discards should not be discharged while setting lines.

3. BEST PRACTICE MEASURES - LINE HAULING

3.1. Bird Exclusion Device (BED)/Brickle curtain

During hauling operations birds can accidentally become hooked as gear is retrieved. A Bird Exclusion Device (BED) consists of a horizontal support several metres above the water that encircles the entire line hauling bay. Vertical streamers are positioned between the support and water surface. The seabird deterrent effectiveness of this streamer line configuration can be increased by deploying a line of floats on the water surface and connecting this line of floats to the support with downlines. This configuration is the most effective method to prevent birds entering the area around the hauling bay, either by swimming or by flying.

3.2. Offal and discard discharge management

Ideally offal should be retained onboard, but if that is not possible offal and discards should preferably be retained on board during hauling (and definitely during setting) or released on the opposite side of the vessel to the hauling bay.

All hooks should be removed and retained on board before discards are discharged from the vessel.

4. OTHER RECOMMENDATIONS

4.1. Chilean method

The Chilean method of longline fishing was designed to prevent toothed whale depredations of fish. Because weights are deployed directly below the hooks, and because hook-bearing lines sink with a vertical profile in the seabird foraging depths (not horizontally, as in the traditional Spanish method), lines sink rapidly, making it an effective method for avoiding bycatch of foraging seabirds.

To eliminate the ingestion of hooks by seabirds during line hauling operations, care must be taken to retain all hooks onboard and not discard them overboard, either as unwanted hooks or as hooks embedded in discarded fish.

5. MITIGATION MEASURES THAT ARE NOT RECOMMENDED

ACAP considers that the following measures lack scientific substantiation as technologies or procedures for reducing the impact of demersal longline fisheries on seabirds.

Hook design – insufficiently researched

Olfactory deterrents – insufficiently researched


Underwater setting chutes - insufficiently researched.

Side setting - insufficiently researched and operational difficulties.

Blue-dyed bait, thawed bait - not relevant in demersal longline gear

Use of a line setter - not relevant in demersal longline gear.

ANNEXE 4. RÉSUMÉ RÉVISÉ DES AVIS DE L'ACAP POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES PALANGRES PÉLAGIQUES ET DEMERSAUX SUR LES OISEAUX DE MER

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p>RÉSUMÉ RÉVISÉ DES AVIS DE L'ACAP POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES PALANGRES PÉLAGIQUES ET DEMERSAUX SUR LES OISEAUX DE MER</p> <p><i>Révision effectuée au cours de la dixième Réunion du Comité consultatif : Wellington, Nouvelle-Zélande, 11 – vendredi 15 septembre 2017</i></p>
---	---

BEST PRACTICE MEASURES

ACAP recommends that the most effective way to reduce seabird bycatch in pelagic longline fisheries is to use the following three best practice measures simultaneously: **branch line weighting, night setting and bird scaring lines**. Line weighting is integral to the fishing gear and, compared to bird scaring lines and night setting, has the advantage of being more consistently implemented, hence facilitating compliance and port monitoring.

1. Branch line weighting

Branch lines should be weighted to sink the baited hooks rapidly out of the diving range of feeding seabirds. Studies have demonstrated that branch line weighting where there is more mass closer to the hooks, sink most rapidly and consistently; thereby, dramatically reducing seabird attacks on baits and most likely reducing mortalities. Studies of a range of weighting regimes, including placing weights at the hook, have shown no negative effect on target catch rates. Continued refinement of line weighting configurations (mass, number and position of weights and materials) with regard to effectively reducing seabird bycatch and safety concerns through controlled research and application in fisheries, is encouraged.

Increased weighting will shorten but not eliminate the distance behind the vessel in which birds can be caught. Line weighting has been shown to improve the effectiveness of other mitigation methods such as night setting and bird scaring lines, in reducing seabird bycatch. Line weighting is integral to the fishing gear and, compared to bird scaring lines and night setting, has the advantage of being more consistently implemented, hence facilitating compliance and port monitoring. On this basis it is important to enhance the priority accorded to line weighting, providing certain pre-conditions can be met, among other things: (a)

weighting regime adequately specified; (b) safety issues adequately addressed; and (c) issues concerning application to artisanal fisheries being taken into account.

Current recommended minimum standards for branch line weighting configurations include the following:

- (a) 40 g or greater attached within 0.5 m of the hook; or
- (b) 60 g or greater attached within 1 m of the hook; or
- (c) 80 g or greater attached within 2 m of the hook.

2. Night setting

Setting longlines at night (defined as the time between the end of nautical twilight and before nautical dawn as set out in the Nautical Almanac tables for relevant latitude, local time and date.) is highly effective at reducing incidental mortality of seabirds because the majority of vulnerable seabirds are inactive at night. However, night setting is not as effective for crepuscular/ nocturnal foragers (e.g. White-chinned Petrels, *Procellaria aequinoctialis*). The effectiveness of this measure may be reduced during bright moonlight and when using intense deck lights, and is less practical in high latitudes during summer, when the time between nautical dusk and dawn is limited.

3. Bird scaring lines

Properly designed and deployed bird scaring lines (BSLs) deter birds from sinking baits, dramatically reducing seabird attacks and related mortalities. A bird scaring line runs from a high point at the stern to a device or mechanism that creates drag at its terminus. Brightly coloured streamers hanging from the aerial extent of the line scare birds from flying to and under the line, preventing them from reaching the baited hooks.

Bird scaring lines should be the lightest practical strong fine line. Lines should be attached to the vessel with a barrel swivel to minimise rotation of the line from torque created as it is dragged behind the vessel. Long streamers should be attached with a swivel to prevent them from rolling up onto the BSL. Towed objects should be attached at the terminus of the BSL to increase drag. BSLs are at risk of tangling with float lines leading to lost bird scaring lines, interruptions in vessel operations and in some cases lost fishing gear. Alternatives, such as adding short streamers to the in-water portion of the line, can enhance drag while minimising tangles with float lines. Weak links (breakaways) should be incorporated into the in-water portion of the line for safety reasons and to minimize operational problems associated with lines becoming tangled.

It is recommended to use a weak link to allow the bird scaring line to break-away from the vessel in the event of a tangle with the main line, and, a secondary attachment between the bird scaring line and the vessel to allow the tangled bird scaring line to be subsequently attached to mainline and recovered during the haul.

Sufficient drag must be created to maximise aerial extent and maintain the line directly behind the vessel during crosswinds. To avoid tangling, this is best achieved using a long in-water

section of rope or monofilament.

Given operational differences in pelagic longline fisheries due to vessel size and gear type, bird scaring lines specifications have been divided into recommendations for vessels greater than 35 metres and those less than 35 metres in length.

3. a) Recommendations for vessels ≥ 35 m total length

Simultaneous use of two BSLs, one on each side of the sinking longline, provides maximum protection from bird attacks under different wind conditions. The setup for BSLs should be as follows:

- BSLs should be deployed to maximise the aerial extent, which is a function of vessel speed, height of the attachment point to the vessel, drag, and weight of bird scaring line materials.
- To achieve a minimum recommended aerial extent of 100 m, BSLs should be attached to the vessel such that they are suspended from a point a minimum of 8 m above the water at the stern.
- BSLs should contain a mix of brightly coloured long and short streamers placed at intervals of no more than 5 m. Long streamers should be attached to the line with swivels to prevent streamers from wrapping around the line. All long streamers should reach the sea-surface in calm conditions.
- Baited hooks should be deployed within the area bounded by the two BSLs. If using bait-casting machines, they should be adjusted so as to land baited hooks within the area bounded by the BSLs.

If large vessels use only one BSL, it should be deployed windward of the sinking baits. If baited hooks are set outboard of the wake, the BSL attachment point to the vessel should be positioned several metres outboard of the side of the vessel that baits are deployed.

3. b) Recommendations for vessels < 35 m total length

Two designs have been shown to be effective:

1. a design with a mix of long and short streamers, that includes long streamers placed at 5 m intervals over at least the first 55 m of the BSL. Streamers may be modified over the first 15 m to avoid tangling, and
2. a design that does not include long streamers. Short streamers (no less than 1 m in length) should be placed at 1 m intervals along the length of the aerial extent.

In all cases, streamers should be brightly coloured. To achieve a minimum recommended aerial extent of 75 m, BSLs should be attached to the vessel such that they are suspended from a point a minimum of 6 m above the water at the stern.

ACAP ALSO REGARDS THE FOLLOWING TWO MEASURES AS BEST PRACTICE:

4. Hook-shielding devices

Hook-shielding devices encase the point and barb of baited hooks to prevent seabird attacks during line setting until a prescribed depth is reached (a minimum of 10 meters), or until after a minimum period of immersion has occurred (a minimum of 10 minutes) that ensures that baited hooks are released beyond the foraging depth of most seabirds. The following performance requirements are used by ACAP to assess the efficacy of hook-shielding devices in reducing seabird bycatch:

- (a) the device shields the hook until a prescribed depth of 10 m or immersion time of 10 minutes is reached;
- (b) the device meets current recommended minimum standards for branch line weighting described in Section 1;
- (c) experimental research has been undertaken to allow assessment of the effectiveness, efficiency and practicality of the technology against the ACAP best practice seabird bycatch mitigation criteria developed for assessing and recommending best practice advice on seabird bycatch mitigation measures.

Devices assessed as having met the performance requirements listed above will be considered best practice. At this time, the following devices have been assessed as meeting these performance requirements and are therefore considered to represent best practice:

- 1. 'Hook Pod' – 68 g minimum weight that is positioned at the hook, encapsulating the barb and point of the hook during setting, and remains attached until it reaches 10 m in depth, when the hook is released (Sullivan *et al.* 2016, Barrington 2016a).
- 2. 'Smart Tuna Hook' – 40 g minimum weight that is positioned at the hook, encapsulating the barb and point of the hook during setting, and remains attached for a minimum period of 10 minutes after setting, when the hook is released (Baker *et al.* 2016, Barrington 2016b)

The assessment of these devices as best practice is conditional on continuing to meet the above performance requirements.

5. Time-Area fishery closures

The temporary closure of important seabird foraging areas (e.g. areas adjacent to important seabird colonies during the breeding season or highly productive waters when large numbers of aggressively feeding seabirds are present) to fishing will eliminate incidental mortality of seabirds in that area.

OTHER RECOMMENDATIONS

Side-setting with line weighting and bird curtain (North Pacific): Research conducted in the North Pacific indicates that side-setting was more effective than other simultaneously trialled mitigation measures, including setting chutes and blue-dyed bait Gilman *et al.*, 2003b). It should be noted that these tests were conducted in a single pilot scale trial of 14 days in the Hawaiian pelagic longline fishery for tuna and swordfish with an assemblage of surface-feeding seabirds (Gilman *et al.*, 2003b). This method requires testing in the Southern Ocean with deeper-diving species and at a larger spatial scale, before it can be considered as a recommended approach beyond the pilot fishery.

Side-setting **must** be used in combination with ACAP best practice recommendations for line weighting in order to increase sink rates forward of the vessel's stern, and hooks should be cast well forward of the setting position, but close to the hull of the vessel, to allow hooks time to sink as far as possible before they reach the stern. Bird curtains, a horizontal pole with vertical streamers, positioned aft of the setting station, may deter birds from flying close to the side of the vessel. The combined use of side-setting, line weighting and a bird curtain should be considered as a single measure.

Mainline tension: Setting longlines into propeller turbulence (wake) should be avoided because it slows the sink rates of baited hooks.

Live vs. dead bait: Use of live bait should be avoided. Individual live baits can remain near the water surface for extended periods, thus increasing the likelihood of seabird captures.

Bait hooking position: Baits hooked in either the head (fish), or tail (fish and squid) are recommended because they sink significantly faster than baits hooked in the mid-back (fish) or upper mantle (squid).

Offal and discard discharge management: Offal and discards should not be discharged during line setting. During line hauling, offal and used baits should preferably be retained or discharged on the opposite side of the vessel from that on which the line is hauled. All hooks should be removed and retained on board before discards are discharged from the vessel.

MEASURES UNDER DEVELOPMENT

Technologies that control depth of release of baited hooks: New technologies that set or release baited hooks at depth (underwater setting device) or disarm hooks to specific depths, thus preventing seabird access to baits, are currently under development and undergoing sea trials.

MITIGATION MEASURES THAT ARE NOT RECOMMENDED

ACAP considers that the following measures lack scientific substantiation as technologies or procedures for reducing the impact of pelagic longlines on seabirds.

Line shooters: No experimental evidence of effectiveness in pelagic longline fisheries.

Olfactory deterrents: No evidence of effectiveness in pelagic longline fisheries.

Hook size and design: Changes to hook size and design may reduce the chance of seabird mortality in longline fisheries, but have not been adequately studied.

Blue dyed bait: No experimental evidence of effectiveness in pelagic longline fisheries. Insufficiently researched.

Bait thaw status: No evidence that the thaw status of baits has any effect on the sink rate of baited hooks set on weighted lines.

The ACAP review of seabird bycatch mitigation measures for pelagic longline fisheries is presented in the following section.

ANNEXE 5. INFORMATIONS UTILES POUR COMPRENDRE L'AMPLEUR ET LA NATURE DE L'UTILISATION DE MACHINES DE PROPULSION D'APPÂTS ET LEUR ÉVENTUEL IMPACT SUR L'ATTÉNUATION DE LA CAPTURE ACCESSOIRE D'OISEAUX MARINS

Bait Casting Machines (BCM) and the Far Seas Tuna Fishery

Compiled by Graham Robertson and Nigel Brothers

Please provide information on the following questions about the design and operational characteristics of bait casting machines used in the far seas fishery:

Design features and reasons for use:

- The number of types (makes) of BCMs available?
- The proportion of vessels using BCMs? If possible, the proportion by BCM type/make in use and the proportion of each type/make in use?
- The numbers of each type of BCMs supplied to other high seas fishing nations?
- Are BCMs used on a daily basis (for each set of the longline) by vessel crews or on an intermittently basis only?
- Please comment on the reasons for the use of BCMs. Easier for crew to deploy baits?; reduced labour?; reduced bait loss?; reduced line tangles?; other reasons?

Operational characteristics:

- What are the maximum and minimum distances each type of BCM is capable of throwing baits?
- Can the throwing capability be adjusted? If 'yes' please comment.
- Is each type of BCM capable of throwing baits to both sides of the vessel or to the port side only?
- Is each type of BCM capable of deploying branch lines configured with different weighting regimes? For example, branch lines with no added weight (e.g., lead sinker), added weight (lead sinker) and with the double weight system.

Most important:

- What is the relationship between the bait landing position(s) and the streaming position of the tori line? Please provide information on *tori pole length* (indicates streaming position of tori line outboard of vessels) and the *bait landing positions* outboard of the vessel.

ANNEXE 6. ACTIVITÉS PROPOSÉES POUR RENFORCER LE DIALOGUE AVEC LES ORGP ET LA CCAMLR

- 1. Engage in RFMO and CCAMLR reviews of seabird conservation measures (including the ongoing reviews by ICCAT, IOTC, WCPFC, and the joint tuna seabird bycatch assessments)**
 - a. IOTC - Continue to work with IOTC, ACAP Party CPCs, other CPCs, BirdLife and other organisations, towards a revision of Res 12/06 that is informed by the current ACAP best practice advice. IOTC's WPEB and the SC have recommended that the latest ACAP advice be used to update Res 12/06 when it is next reviewed. Now that the IOTC scientific bodies have recommended Res 12/06 be updated in accordance with the latest best practice advice from ACAP, the next step would be for a CPC, or CPCs, to develop a revised resolution and submit it to the ICCAT Commission for their consideration and endorsement. A revised (track changed) version of Res 12/06, which is based on the current (2016) ACAP advice, has already been developed, and could form the basis of further engagement with key stakeholders.
 - b. ICCAT - Continue to work with ICCAT, ACAP Party CPCs, other CPCs, BirdLife and other organisations, towards a revision of Rec 11-09 that is informed by the current ACAP best practice advice. Facilitate the submission and presentation of the results of studies on hook pods and smart-tuna hooks to the ICCAT SC-ECO. The papers submitted to the ACAP SBWG7 meeting are currently under peer-review. It would be important to have these papers presented to the SC-ECO once they are available. Help facilitate harmonisation between the Common Oceans Tuna project work on seabird bycatch assessment and the work being undertaken by ICCAT CPC scientists.
 - c. WCPFC - Continue to participate in relevant meetings including Scientific Committee, Technical and Compliance Committee and Commission to ensure that data relevant to seabird bycatch is collected and appropriately analysed and effectiveness of the current CMM is assessed.
 - d. Initiatives applicable to multiple RFMOs and CCAMLR – help support and facilitate collaboration between the various initiatives underway investigating the impacts of tuna fisheries on seabirds. These include the FAO Common Oceans Tuna project seabird bycatch assessment work, initiatives being undertaken by RFMO CPC scientists, and the New Zealand risk assessment currently underway. This should be done through the development and provision of relevant ACAP advice and guidelines, and by helping facilitate the active engagement of ACAP Parties in the projects. ACAP should also help encourage and facilitate efficient linkages between the initiatives being undertaken simultaneously to review the efficacy of seabird conservation measures in tuna RFMOs.

2. Strengthen the seabird bycatch mitigation measures adopted by RFMOs and CCAMLR

- a. WCPFC - Continue to advocate for the southern boundary of CMM 2015-03 to be moved north of 30°S. Seek amendment of CMM 2015-03 to have North Pacific fisheries following ACAP BPA within the revised ACAP best practice advice for pelagic longline fisheries. Engage in the process to consider BSL designs, providing information relating to our updated best practice advice for bird scaring lines for small vessels, and further highlight the relevance of using line weighting in combination with bird scaring lines.
- b. CCSBT - Encourage and support further efforts to implement and improve mitigations measures used in SBT fisheries to reflect ACAP best practice advice, and continue to advocate for the adoption of a binding seabird CMM by the CCSBT.
- c. IATTC - Further work with ACAP Parties, other countries, specifically the US, and BirdLife, on a new proposal to strengthen IATTC's seabird bycatch mitigation requirements for the next Commission meeting in 2018. Encourage the IATTC Commission to improve data collection and reporting following the advice endorsed in the latest Scientific Advisory Committee Meeting (SAC7). Present PaCSWG4 Doc 03 highlighting the distribution of Antipodean Albatrosses and potential overlap with fisheries in the central and eastern Pacific (New Zealand will be presenting similar papers to WCPFC and SPRFMO).
- d. All RFMOs and CCAMLR - Continue to work through the RFMO and CCAMLR mechanisms to strengthen the bycatch mitigation measures in place for each of them. In most cases, the current RFMO seabird conservation measures reflect (have been informed by) the previous (2011-2016). ACAP best practice advice. Ongoing efforts are required to encourage the RFMOs to update these measures to account for the recent (updates) in ACAP's advice. It is also important that ACAP continues to work through RFMO and CCAMLR mechanisms to encourage better implementation of the seabird conservation measures currently in place. Although there are elements that will be similar, engagement approaches should be RFMO- and CCAMLR-specific, and should be strategic (by, for example, making use of opportunities such as formal reviews of seabird conservation measures, and avoiding a 'tinkering' approach in which proposals to make small changes are frequently presented).
- e. CCAMLR - Attendance of the CCAMLR Scientific Committee and Commission meetings to monitor the application of the seabird conservation measure and to strengthen it where necessary. Further work with CCAMLR Secretariat in monitoring the seabird bycatch events occurred during the last years, and the results of the one-season trial for the use of net-monitoring cable in the krill trawl fishery.

3. Strengthen RFMO and CCAMLR bycatch data collection and reporting requirements, and the inclusion of appropriate seabird bycatch mitigation elements within RFMO and CCAMLR compliance monitoring. Focus ACAP inputs through the development of specific ACAP products (for example advice on seabird bycatch indicators, and seabird elements of electronic monitoring)

- a. Continue to develop and update specific ACAP products that serve to focus ACAP inputs and efforts to strengthen bycatch data collection requirements, and the inclusion of appropriate seabird bycatch mitigation elements within RFMO compliance monitoring. These products should include:
 - i. ACAP review and best practice advice documents on seabird bycatch mitigation (ensuring updated versions are made available)
 - ii. Guidelines for seabird bycatch estimation
 - iii. ACAP seabird bycatch ID guide (ensuring updated versions are made available).
 - iv. ACAP-BirdLife bycatch mitigation fact sheets
 - v. ACAP best practice guidelines on data collection requirements for observer programmes (an update of SBWG4 Doc 26 Rev 1, and converting the document into a formal ACAP conservation guideline document, which should include guidelines for counting seabirds around vessels).
- b. Investigation and encourage the use of additional data collection opportunities to understand the extent of use of mitigation measures, such as through port and transshipment inspection procedures.

4. Other Actions

- a. SPRFMO - Continue engagement to help strengthen bycatch data collection and reporting requirements, and the inclusion of seabird bycatch mitigation elements within RFMO compliance monitoring. Focus ACAP inputs through the development and dissemination of specific ACAP products (see above), which could include the ACAP seabird bycatch identification guide, advice on data collection and reporting requirements, seabird bycatch estimation and how best to include seabird components in electronic monitoring initiatives.
- b. SIOFA – The level of fishing activity in the SIOFA Agreement Area is relatively low compared with other RFMOs and areas, and so is not considered a high priority RFMO. However, given that SIOFA is in the process of developing mechanisms for issues that concern seabird monitoring and seabird bycatch including requirements for scientific observer programmes, and the collection of information on seabird abundance, bycatch and the use of bycatch mitigation measures, it might be appropriate for ACAP to provide some formal inputs to SIOFA regarding seabird conservation and management measures.

ANNEXE 7. « DECLARACION DE LA REPUBLICA ARGENTINA CON RELACION A LA CUESTION DE LAS ISLAS MALVINAS »

« En relación con los documentos SBWG8 Inf 16 y SBWG8 Inf 17, y a los documentos PaCSWG4 Doc 10 y PaCSWG4 Inf 30, tratados en la Octava Reunión del Grupo de Trabajo sobre Captura Incidental de Aves Marinas (SBWG8), la República Argentina desea recordar la vigencia de la Resolución 2.9 del ACAP, que establece el uso de la doble nomenclatura y la nota al pie con respecto a la disputa de soberanía sobre las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sándwich del Sur, en la documentación emitida por la Secretaría u otros órganos del Acuerdo.

La República Argentina recuerda que las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sándwich del Sur y los espacios marítimos circundantes son parte integrante del territorio nacional argentino y que, estando ilegalmente ocupados por el Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte, son objeto de una disputa de soberanía entre ambos países, la cual ha sido reconocida por las Naciones Unidas. »

ANNEXE 8. « UNITED KINGDOM RESPONSE TO NOTE FROM ARGENTINA CONCERNING VARIOUS DOCUMENTS »

“The United Kingdom notes that the documents SBWG8 Inf 16, SBWG8 Inf 17, PaCSWG4 Doc 10 and PaCSWG4 Inf 30 are not covered by Resolution 2.9 as that resolution applies solely to “*documents authored by the Secretariat or other organs of the Agreement.*” None of these documents was authored by the Secretariat or another organ of the Agreement.

The United Kingdom has no doubt about its sovereignty over the Falkland Islands and South Georgia & South Sandwich Islands (SGSSI) and surrounding maritime areas of both territories, nor about the principle and the right of the Falkland Islanders to self-determination as enshrined in the UN Charter and in article one of the two UN Covenants on human rights. The UN General Assembly has not issued any Resolution making reference to any claimed sovereignty dispute over SGSSI.”